



Commune de Val-de-Ruz

Conseil communal

BUDGET 2013

Rapport du Conseil communal
à l'attention du Conseil général

Version : 3.0

Date : 3.12.12

Révisions

Date	Version	Description	Auteur(s)
21.11.2012	1.0	Création du document	CHS
27.11.2012	2.0	Document mis en consultation interne au dicastère	CHS
27.11.2012	2.1	Adaptation et correction du document de base	CHS
28.11.2012	2.2	Intégration des chapitres RH, des tableaux des budgets de fonctionnement et d'investissement	YBU, EJO
29.11.2012	2.3	Corrections et adaptations, intégration planification financière remise à jour	CHS
30.11.2012	2.4	Document soumis pour adoption au Conseil communal	CHS, CC
3.12.2012	3.0	Document adopté par le Conseil communal et transmis au Conseil général	CHS

Table des matières

1.	Résumé	4
2.	Bref rappel du budget prévisionnel de Val-de-Ruz	5
3.	Situation par rapport aux comptes 2011 et aux budgets 2012	5
4.	Lancement des travaux budgétaires.....	6
5.	Résultat de la première étape	8
5.1.	Péréquation financière	9
5.2.	Contribution de solidarité ; autres reports de charges sur les communes	10
6.	Mesures décidées par le Conseil communal	10
6.1.	Objectifs du Conseil communal	10
6.2.	Revenus	10
6.3.	Charges de personnel.....	11
6.4.	Biens, services et marchandises	11
6.5.	Subventions	11
6.6.	Amortissements.....	12
6.7.	Prise en compte des charges de restructuration de la commune	12
7.	Résultats du budget 2013	12
7.1.	Vue d'ensemble par fonction	12
7.2.	Répartition par nature	13
8.	Effectif du personnel communal	14
9.	Comptes des investissements	15
9.1.	Investissements en cours	16
9.2.	Investissements planifiés ou à solliciter	17
10.	Financement et renouvellement d'emprunts	17
11.	Recapitalisation de prévoyance.ne.....	18
12.	Planification financière 2014-2017	19
13.	Conclusion	20
14.	Projets d'arrêtés du Conseil général.....	22
15.	Budget de fonctionnement	26
16.	Commentaires détaillés du budget de fonctionnement 2013	43
17.	Budget des investissements	53
18.	Annexes	61

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Résumé

Le premier budget de la commune de Val-de-Ruz boucle avec un excédent de revenus de 7'562 francs. Il se situe ainsi dans la cible du budget prévisionnel. Notre commune profite de l'effet de la réforme de la fiscalité des personnes morales qui atténue le tassement du produit de l'impôt des particuliers engendré par l'abaissement du coefficient fiscal à 61 points et l'entrée en vigueur de la réforme de la fiscalité des personnes physiques. En revanche, la contribution perçue au titre de la péréquation financière intercommunale diminue de près de 1,1 million de francs, contrairement aux projections retenues dans le budget prévisionnel. Il n'est pas non plus exclu que notre commune ne devienne contributrice à la péréquation dès 2014, soit avec une année d'avance sur les perspectives envisagées dans le rapport à l'appui de la convention de fusion. Le budget 2013 inclut les premiers effets des synergies tirées de la fusion. Il identifie également les charges supplémentaires générées par la réorganisation et le redéploiement de nos prestations. Celles-ci sont estimées à près de 1,5 million de francs en 2013. Le Conseil communal propose de les financer par une réserve affectée, sur la base d'un projet de règlement soumis au Conseil général parallèlement au présent rapport.

Le Conseil communal n'a pas encore été en mesure de réaliser une planification des investissements. C'est pourquoi le budget 2013 ne fait, à ce stade, que consolider l'inventaire des crédits d'engagement qui ont été communiqués par les communes et les syndicats intercommunaux actuels, y compris ceux qui sont à l'état d'intentions mais qui n'ont pas encore été formellement sollicités. Si les tranches prévues pour les crédits adoptés et en cours devaient toutes être engagées en 2013, le degré d'autofinancement atteindrait seulement 45% et à peine 21,4% si on y ajoutait les engagements à l'état d'intention. C'est inquiétant : le degré d'autofinancement devrait s'élever à un minimum de 70 à 80% pour éviter une forte augmentation de l'endettement de notre commune. Cette consolidation des investissements permet toutefois de prendre conscience, dans toute son ampleur, du risque d'endettement auquel se seraient irrémédiablement exposés, à terme, les communes et les syndicats intercommunaux en l'absence de fusion. La nouvelle commune permettra de reprendre le contrôle des investissements et d'en assurer un suivi d'ensemble cohérent.

Le Conseil communal entend tout mettre en œuvre pour maintenir une capacité d'investissement constante et durable. Il s'agira, d'une part, de maîtriser les charges de fonctionnement ordinaires avec la plus grande rigueur, pour qu'elles soient équilibrées et si possible bénéficiaires, d'autre part, de planifier et de gérer les investissements, pour les prochaines années, en fonction des priorités les plus importantes. Nos autorités devront donc faire preuve de vigilance pour consolider nos finances et notre politique d'investissement, tout en réduisant notre endettement. En ce sens, la fusion de nos communes est une chance. Le Conseil communal est donc optimiste, même si le résultat du budget 2013, reste entouré de nombreuses incertitudes, à commencer par l'évolution de la situation économique.

2. Bref rappel du budget prévisionnel de Val-de-Ruz

Selon le chapitre 6.6 du *Rapport commun des Conseils communaux aux Conseils généraux à l'appui de la convention de fusion* du 21 mars 2011, le budget prévisionnel « définit la ligne directrice financière pour la nouvelle commune ; c'est le fil rouge qui doit permettre d'équilibrer les comptes de fonctionnement à moyen terme et de déterminer le coefficient fiscal. Il ne doit pas être confondu avec le budget 2013. » Le rapport énumère plus loin toutes les difficultés d'un tel exercice, avec des inconnues, comme les réformes fiscales des personnes morales et des personnes physiques, la mise en place d'HarmoS, le futur financement des structures d'accueil ou la position de la nouvelle commune dans la péréquation financière intercommunale.

Le budget prévisionnel a été établi sur la base des budgets communaux 2011. Alors que les budgets 2011 des communes laissaient entrevoir un excédent de charges de l'ordre de 1,7 million de francs, le budget prévisionnel tablait sur un excédent de revenus de 12'000 francs, après des corrections totalisant une amélioration de près de 4,3 millions de francs répartie comme suit pour les éléments principaux :

- 1) dans les groupes 0 à 8, des diminutions de charges pour plus de 1 million de francs ;
- 2) dans le groupe 9 :
 - a. des améliorations de recettes notamment au titre de la péréquation financière (+1,17 million), du bénéfice des personnes morales (+873'000), et des autres impôts (+483'000) ;
 - b. une baisse de la charge d'intérêts de 390'000 francs ;
 - c. une diminution du produit de l'impôt des personnes physiques de l'ordre de 2,6 millions de francs liée à la baisse du coefficient fiscal à 61.

Le budget prévisionnel tablait en outre sur des recettes supplémentaires liées à la généralisation, d'une part, de la taxe d'exemption du service du feu (+483'500), d'autre part, de l'impôt foncier pratiqué dans neuf communes actuelles (+150'000).

3. Situation par rapport aux comptes 2011 et aux budgets 2012

A la rentrée d'août 2012, le Conseil communal a chargé le dicastère des finances de faire une première appréciation de la situation pour comparer le budget prévisionnel avec les comptes 2011 et les budgets 2012 des communes actuelles.

La première consolidation disponible en septembre (cf. tableau 1) a permis de constater que les comptes 2011 des communes actuelles ont bouclé avec un déficit de quelque 979'000 francs, sans tenir compte d'amortissements supplémentaires pour un montant de 1,5 million de francs, et les budgets 2012 avec un excédent de charges de plus de 1,58 million de francs, soit une aggravation de 600'000 francs entre les comptes 2011 et les budgets 2012.

On observe sur le tableau 2 que huit communes bouclent les comptes 2011 avec un excédent de revenus et que quatre présentent un budget 2012 avec un résultat positif.

Tableau 1: Comparaison, en francs, entre le budget prévisionnel (BPR) de Val-de-Ruz, les comptes 2011 (C2011) et les budgets 2012 (B2012) des communes actuelles

Classification fonctionnelle	BPR	C2011	Ecart		Ecart C2011-B2012
			BPR-C2011	B2012	
0 ADMINISTRATION	4'664'000	4'593'193	-70'807	4'967'656	374'463
1 SECURITE PUBLIQUE	650'000	948'294	298'294	1'054'416	106'123
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	17'806'000	17'453'295	-352'705	18'691'506	1'238'211
3 CULTURE - LOISIRS – SPORTS	1'353'000	1'500'741	147'741	1'586'453	85'712
4 SANTE	530'000	491'846	-38'154	531'462	39'616
5 PREVOYANCE SOCIALE	7'497'000	7'640'781	143'781	8'113'127	472'346
6 TRAFIC	4'292'000	5'701'079	1'409'079	5'448'441	-252'638
7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	823'000	1'644'889	821'889	1'031'380	-613'508
8 ECONOMIE PUBLIQUE	-1'265'000	-852'679	412'321	-693'440	159'239
9 FINANCES ET IMPOTS	-36'362'000	-38'142'468	-1'780'468	-39'147'810	-1'005'342
Total	-12'000	978'970	990'970	1'583'191	604'222

Tableau 2: Comptes 2011 et budgets 2012 des communes actuelles de Val-de-Ruz, en francs

Communes actuelles	C2011	B2012	Différence
Boudevilliers	-7'002	-29'345	-22'343
Cernier	387'146	824'458	437'312
Chézard-Saint-Martin	-22'267	-7'262	15'005
Coffrane	-20'414	5'823	26'237
Dombresson	97'429	149'150	51'721
Engollon	-5'732	12'516	18'248
Fenin-Vilars-Saules	96'065	35'069	-60'996
Fontainemelon	-145'872	-91'383	54'489
Fontaines	-12'992	7'141	20'133
Le Pâquier	190'086	171'797	-18'289
Les Geneveys-sur-Coffrane	27'618	94'077	66'459
Les Hauts-Geneveys	-304	15'975	16'279
Montmollin	-79'723	-75'682	4'041
Savagnier	391'991	399'534	7'543
Villiers	83'939	71'323	-12'616
Total général	979'970	1'583'191	603'222

4. Lancement des travaux budgétaires

Après avoir apprécié les consolidations réalisées par le dicastère des finances, le Conseil communal a décidé d'établir un budget 2013 aussi proche que possible du budget prévisionnel, soit d'atteindre l'équilibre financier. A cet effet, dans une première approche, il a fixé dans un pré-budget 2013 des objectifs financiers par domaine de tâches en ventilant le potentiel de recettes de la commune proportionnellement à leur part dans le budget prévisionnel. C'est ce qu'illustre le tableau 3.

Tableau 3: Objectifs visés pour le budget 2013

Classification fonctionnelle	BPR	En % du gr. 9	Pré-budget 2013	Ecart BPR- B2013	Ecart B2012- B2013
0 ADMINISTRATION	4'664'000	12.8%	4'881'069	217'069	-86'588
1 SECURITE PUBLIQUE	650'000	1.8%	680'252	30'252	-374'164
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	17'806'000	49.0%	18'634'714	828'714	-56'792
3 CULTURE - LOISIRS – SPORTS	1'353'000	3.7%	1'415'970	62'970	-170'483
4 SANTE	530'000	1.5%	554'667	24'667	23'205
5 PREVOYANCE SOCIALE	7'497'000	20.6%	7'845'920	348'920	-267'207
6 TRAFIC	4'292'000	11.8%	4'491'755	199'755	-956'686
7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	823'000	2.3%	861'303	38'303	-170'077
8 ECONOMIE PUBLIQUE	-1'265'000	-3.5%	-1'323'875	-58'875	-630'435
9 FINANCES ET IMPOTS	-36'362'000		-38'054'334	-1'692'334	1'093'476
Total	-12'000		-12'558	-558	-1'595'750

Les recettes ont été estimées selon le principe de prudence et en tenant compte de l'entrée en vigueur de la réforme de l'imposition des personnes physiques et du coefficient de 61, ce qui explique une diminution de l'ordre de 1,1 million de francs par rapport au budget 2012 des communes. Les montants perçus au titre de la péréquation intercommunale ont été estimés à 1,07 million de francs, sur la base du budget prévisionnel.

Pour rapprocher le pré-budget 2013 du budget prévisionnel, les charges des groupes 0 à 8 devaient être réduites de quelque 2,7 millions de francs par rapport aux budgets 2012 des communes.

Sur cette base, le 20 septembre 2012, le Conseil communal a chargé les dicastères de :

- 1) Atteindre autant que possible l'objectif visé dans le pré-budget 2013 et de justifier les écarts éventuels ;
- 2) Stabiliser au niveau du budget 2012 les charges liées aux biens, services et marchandises du groupe 31 ;
- 3) A l'exception du personnel enseignant, maintenir les salaires nominaux de 2012 en 2013, en application de l'article 17 de la convention de fusion ; cela signifie que la réduction de 1% de l'allocation de renchérissement liée à la baisse négative de l'Indice des prix à la consommation (IPC) prévue par l'Etat ne sera pas appliquée au personnel administratif et technique de la commune ;
- 4) Revoir les charges de personnel en tenant compte de la décision du Conseil d'administration de prévoyance, prise avant les vacances d'été, d'introduire dès 2013 une cotisation d'assainissement de 1% à charge des employeurs et de 0,3% pour les assuré-e-s de plus de 40 ans, la caisse de pensions étant sortie de son chemin de croissance ;

- 5) Etablir une liste des subventions versées par les communes, par exemple aux sociétés et associations, qui sont de la compétence des autorités communales ; en principe, ces subventions devraient être stabilisées au niveau de 2012 en 2013 ; les subventions découlant de la législation cantonale (structures d'accueil et prévoyance sociale) ne sont pas concernées.

Le Conseil communal a en outre demandé au dicastère des finances d'examiner les prévisions des recettes fiscales du groupe 9 sur la base des tableaux de bord les plus récents. Il a néanmoins décidé de s'en tenir strictement aux prévisions et aux informations communiquées par le Service des communes, le Service financier de l'Etat et le Service cantonal des contributions.

Pour gagner du temps et par souci d'efficacité, le Conseil communal a par ailleurs décidé de renoncer à établir préalablement des budgets commune par commune, syndicat par syndicat, puis à les consolider dans des opérations comptables fastidieuses. Aussi a-t-il chargé les groupes de travail d'établir le budget directement sur la base de la classification fonctionnelle avec, en ligne de mire, le budget prévisionnel. Il a souhaité être en possession des résultats de cette première étape pour sa séance du 31 octobre 2012.

5. Résultat de la première étape

Lors de sa séance du 29 octobre, le Conseil communal a pris connaissance du résultat général de cette première phase, sur un budget à trois positions. Le budget 2013 présentait à ce stade des travaux un excédent de charges de près de 4'478'217 francs.

Tableau 4: Etat du budget 2013 au 31 octobre 2012 et comparaison avec le pré-budget 2013

Classification fonctionnelle	Pré-budget 2013	Résultat au 31.10.2012	Ecart
0 ADMINISTRATION	4'881'069	5'073'884	192'815
1 SECURITE PUBLIQUE	680'252	1'246'704	566'452
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	18'634'714	19'984'389	1'349'675
3 CULTURE - LOISIRS – SPORTS	1'415'970	1'555'067	139'097
4 SANTE	554'667	484'620	-70'047
5 PREVOYANCE SOCIALE	7'845'920	7'577'013	-268'907
6 TRAFIC	4'491'755	4'798'636	306'881
7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	861'303	841'505	-19'798
8 ECONOMIE PUBLIQUE	-1'323'875	-881'645	442'230
9 FINANCES ET IMPOTS	-38'054'334	-36'201'958	1'852'376
Total	-12'558	4'478'215	4'490'774

Deux éléments communiqués par le Service financier de l'Etat le 5 octobre 2012 ont péjoré le résultat par rapport aux objectifs. D'une part, le budget 2013 de l'Etat propose de reconduire une deuxième année la contribution de solidarité des communes qui se traduit, pour Val-de-Ruz, à une charge supplémentaire de 275'836 francs. D'autre part, les calculs de la péréquation financière

intercommunale ont été révisés par le Service des communes : ils entraînent une baisse de recettes de 1'055'185 francs. Ces deux éléments aggravent à eux seuls la situation financière de la commune de 1'333'021 francs. Sans en tenir compte, le Conseil communal constate également que l'écart entre les premiers résultats du budget 2013 s'établit à 3'157'753 francs par rapport au pré-budget 2013.

Le Conseil communal a également constaté que ce résultat pouvait être encore aggravé si, comme il l'a annoncé le 30 octobre, le Conseil d'Etat devait renoncer à la réduction de l'allocation de renchérissement de 1% pour les salaires de la fonction publique. Cette décision toucherait la part des salaires du personnel enseignant à charge de la commune.

5.1. Péréquation financière

Le dicastère des finances a rencontré le Service des communes lors d'une séance qui s'est tenue à Fontaines le 26 octobre 2012. Il a demandé à ce dernier d'établir un rapport circonstancié sur les éléments qui expliquent l'écart constaté entre les prévisions retenues pour le budget prévisionnel et les chiffres annoncés pour le budget 2013. Craignant que Val-de-Ruz ne devienne contributrice à la péréquation intercommunale dès 2014, le dicastère des finances a également demandé des prévisions pour les années 2014 et 2015 au Service des communes.

Dans une note adressée au Conseil communal le 20 novembre 2012 (cf. annexe 1), le chef dudit service explique que les calculs utilisés dans le budget prévisionnel ont agrégé les données des quinze communes pour les années 2009 et 2010 pour évaluer les effets de la fusion sur la péréquation. Or, les informations communiquées pour le budget 2013 ont été calculées sur la base de la situation actuelle, la fusion n'étant pas encore effective en 2011 et en 2012. Le chef du Service des communes relève ainsi que *« la variation importante en votre défaveur entre le montant qui vous a été annoncé en 2011 et celui que votre commune percevra en 2013, selon les éléments connus à ce jour, s'explique pour l'essentiel par la différence de calcul de la péréquation de la première année d'existence de la nouvelle commune, soit l'année 2013. En 2011, nous vous avons communiqué à tort que les effets estimés de la fusion produiraient leurs effets en 2013. L'information relative aux effets de la fusion sur la péréquation au cours de la première année de fonctionnement de la nouvelle commune était donc erronée, ce que nous regrettons vivement et ce dont nous vous prions de nous excuser. »*

Selon les chiffres communiqués au dicastère des finances, la commune de Val-de-Ruz pourrait devenir contributrice à la péréquation financière intercommunale pour un montant de 700'000 francs, dès 2014. Les effets positifs de la fusion (+1 million) seraient absorbés par la diminution du coefficient fiscal à 61 points, soit à un niveau inférieur à la moyenne cantonale qui se situe actuellement à 65 points. Le Service des communes relève que ces estimations doivent être prises avec précaution car elles sont fondées sur les données de 2012, alors que le calcul de la péréquation de 2014 sera basé sur les années 2012 et 2013.

Pour rappel, enfin, une commission du Grand Conseil étudie actuellement une révision de la péréquation financière intercommunale sans qu'il ne soit possible, à ce stade, d'en estimer les effets pour notre commune.

5.2. Contribution de solidarité ; autres reports de charges sur les communes

La Conférence des directeurs communaux des finances (CDC-finances) de l'Association des communes neuchâtelaises (ACN) s'est par ailleurs adressée le 26 octobre 2012 à la Commission de gestion et des finances du Grand Conseil pour contester la prorogation de la contribution de solidarité et l'intégration de certains coûts liés à la prise en charge sociale des immigrants dans le pot commun de l'aide sociale qui est financé à hauteur de 60% par les communes.

6. Mesures décidées par le Conseil communal

6.1. Objectifs du Conseil communal

Lors de sa séance du 31 octobre 2012, sur la base de la première consolidation du budget 2013, le Conseil communal a chargé les dicastères de revoir leurs prévisions budgétaires sur la base des directives suivantes, afin de réduire le déficit du budget de fonctionnement à moins de 1 million de francs.

6.2. Revenus

- 1) Tous les dicastères ont été priés de revoir une fois encore leurs recettes, notamment dans le secteur des forêts et dans le groupe 9.
- 2) Le dicastère de la sécurité a été chargé d'introduire, dès 2013, une taxe d'exemption du service du feu de 250 francs, conforme au budget prévisionnel (cf. rapport du 21 mars 2011, p. 99).
- 3) Pour 2013, le dicastère du patrimoine a été prié d'évaluer la possibilité de réduire les charges d'entretien et de chauffage des bâtiments qui ne seront plus utilisés par l'administration communale. Dans ce contexte, la réaffectation de certains objets du patrimoine administratif et la réalisation de certains biens du patrimoine financier feront l'objet d'une étude approfondie durant le premier semestre 2013.
- 4) Le dicastère de l'environnement a reçu le mandat d'introduire, dès le 1^{er} janvier 2013, une prise en charge des frais liés à la gestion des déchets à hauteur de 20% par l'impôt au lieu de 30%. Il doit en outre étudier un financement *ad hoc* du ramassage des déchets verts, à introduire dès le second semestre 2013.
- 5) Le dicastère des finances a procédé pour sa part à une nouvelle évaluation des recettes fiscales pour l'année 2013, mais en ne s'écartant pas des prévisions des spécialistes, comme décidé par le Conseil communal.

6.3. Charges de personnel

Le Conseil communal a par ailleurs pris les décisions suivantes afin de contenir l'enveloppe des charges de personnel :

- 1) Toute création de nouveau poste introduisant une augmentation de l'effectif en équivalents plein temps (EPT) est suspendue, à moins que sa nécessité ne soit fondée sur des impératifs de santé et de sécurité publiques ou qu'elle ne soit associée à des mesures d'économies structurelles et durables.
- 2) Les contrats de durée limitée dans le temps arrivant à échéance le 31 décembre 2012 ne seront pas reconduits. Au début novembre, les dicastères concernés ont été chargés d'informer les personnes touchées par cette mesure, avec l'appui des ressources humaines.
- 3) Les postes administratifs et techniques devenus vacants en 2012 et au cours de l'année 2013 ne seront par principe pas repourvus. Si des impératifs de santé ou de sécurité publiques le justifient, les postes vacants pourront être repourvus, par ordre de priorité, par :
 - a. la mobilité interne ;
 - b. des personnes au bénéfice de mesures d'intégration professionnelle ;
 - c. des personnes émargeant à l'aide sociale et au bénéfice de programmes de réinsertion sociale, ceci en collaboration avec le dicastère de la prévoyance sociale ;
 - d. enfin, une mise au concours externe si les mesures énumérées ci-dessus sont infructueuses ou s'il s'agit de fonctions spéciales.
- 4) La direction des écoles a été chargée de vérifier les décharges accordées aux enseignant-e-s pour l'année scolaire 2013-2014 avec l'administration des ressources humaines et de vérifier si elles sont toujours justifiées par des impératifs juridiques, pédagogiques et organisationnels.

6.4. Biens, services et marchandises

Pour les biens, services et marchandises, le Conseil communal a envisagé une réduction linéaire de 15% dans l'ensemble des dicastères, à l'exception des domaines de tâches autofinancés, à l'exemple du domaine des eaux.

6.5. Subventions

Les subventions décidées par les autorités communales ont fait l'objet d'un premier inventaire par les dicastères concernés qui ont reçu le mandat de faire des propositions de diminution à l'attention du Conseil communal. Ce dernier s'est réservé la possibilité de réduire linéairement les subventions de 10% si les circonstances l'exigent.

6.6. Amortissements

Le dicastère des finances a été chargé de réviser les amortissements du patrimoine administratif et financier en collaboration avec les dicastères du patrimoine et des travaux publics.

6.7. Prise en compte des charges de restructuration de la commune

Le Conseil communal a constaté que les coûts induits par la réorganisation de la commune et le redéploiement des prestations ne figuraient pas dans le budget prévisionnel. Or, ce processus générera dans un premier temps des charges supplémentaires ayant trait à l'informatique, à des appuis en matière d'organisation, à la mise en place de la gestion des ressources humaines, d'une gestion intégrée des tâches et des prestations ou encore à l'introduction du Manuel de comptabilité harmonisé 2 (MCH2).

Le dicastère des finances a ainsi été chargé d'identifier ces coûts et d'examiner avec le Service des communes s'ils peuvent être couverts sur trois à quatre ans par un crédit d'engagement ou une réserve affectée prélevée sur la fortune ou sur l'aide à la fusion versée par l'Etat. Les propositions du dicastère des finances ont été validées par le Conseil communal ; elles font l'objet d'un projet de règlement à l'attention du Conseil général dans un rapport séparé.

7. Résultats du budget 2013

Dans sa version finale, le budget 2013 a pu être ramené d'un excédent de charges de près de 4,5 millions de francs à un excédent de revenus de 7'562 francs. Ce montant inclut un financement spécial pour les travaux de réorganisation par un prélèvement sur une réserve affectée comme évoqué au point 6.7 ci-dessus. Si l'on ne tenait pas compte de ce montant, le budget accuserait un excédent de charges de près de 1,45 million de francs.

7.1. Vue d'ensemble par fonction

Entre la version 1 et la version 2 du budget 2013, plusieurs éléments nouveaux ont pu être pris en considération. Tout d'abord, le Service des communes a confirmé les prévisions relatives à la seconde répartition du produit de l'impôt des personnes morales à hauteur de 1,6 million de francs. Les évaluations des recettes des personnes physiques ont pu être réactualisées sur la base des derniers tableaux de bord à hauteur de quelque 420'000 francs. Le budget 2013 inclut également des corrections et des réévaluations à la baisse de certaines charges, un prélèvement de quelque 1,5 million de francs à la réserve affectée pour couvrir les coûts de redéploiement des prestations communales, ainsi qu'une diminution de la part des déchets financée par l'impôt de 30 à 20%. Il comprend toujours la contribution de solidarité et les charges d'aide sociale communiquées par l'Etat. Il faudra attendre ici le budget final adopté par le Grand Conseil au début décembre 2013, pour savoir si les montants prévus devront être revus ou non.

Relevons que le Conseil communal n'a pas eu à procéder à des coupes drastiques dans les biens, services et marchandises. Il a également pu éviter des réductions linéaires de 10% dans le domaine des subventions.

Tableau 5: Le budget 2013 en perspective, aperçu d'ensemble

Classification fonctionnelle, en Fr.	BPR	Pré-budget 2013	B2013 (V1, 31.10.12)	B2013 final (V2)	Ecart avec B2013 (V2)	
					B2013 (V1)	BPR
	(1)	(2)	(3)	(4)	(4) - (3)	(4) - (1)
0 ADMINISTRATION	4'664'000	4'881'069	5'073'884	3'508'341	-1'565'543	-1'155'659
1 SECURITE PUBLIQUE	650'000	680'252	1'246'704	1'275'374	28'670	625'374
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	17'806'000	18'634'714	19'984'389	19'838'418	-145'971	2'032'418
3 CULTURE - LOISIRS – SPORTS	1'353'000	1'415'970	1'555'067	1'499'607	-55'460	146'607
4 SANTE	530'000	554'667	484'620	464'000	-20'620	-66'000
5 PREVOYANCE SOCIALE	7'497'000	7'845'920	7'577'013	7'723'779	146'766	226'779
6 TRAFIC	4'292'000	4'491'755	4'798'636	4'636'260	-162'376	344'260
7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	823'000	861'303	841'505	472'936	-368'569	-350'064
8 ECONOMIE PUBLIQUE	-1'265'000	-1'323'875	-881'645	-886'923	-5'278	378'077
9 FINANCES ET IMPOTS	-36'362'000	-38'054'334	-36'201'958	-38'539'354	-2'337'396	-2'177'354
Total	-12'000	-12'558	4'478'215	-7'562	-4'485'777	4'438

7.2. Répartition par nature

Le tableau 6 présente la répartition des charges et des revenus du budget 2013 par nature. On observe que les charges de personnel, qui incluent les salaires, les assurances sociales, les allocations et les cotisations à la caisse de pensions représentent quelque 42,2% de l'ensemble de charges communales. Les salaires du personnel administratif et technique s'élèvent à quelque 10,2 millions de francs ; ceux du personnel enseignant à 15,1 millions de francs. Les cotisations de prévoyance atteignent 2,9 millions de francs.

Les biens, services et marchandises du groupe 31 représentent un volume de près de 14,2 millions de francs, soit 18,9% des charges communales totales. Quant aux subventions accordées, elles totalisent quelque 8,5 millions, soit près de 11,3% du budget.

Notre commune dépend à hauteur de 47,7% du produit de l'impôt (35,8 millions de francs). Les contributions du groupe 43, qui incluent notamment les taxes perçues pour l'eau ou les déchets, ainsi que les émoluments représentent 17,2% de nos revenus. Les subventions acquises du groupe 46 totalisent quelque 9,8 millions de francs soit 13% du budget 2013, qui se concentrent, pour l'essentiel, dans les tâches scolaires.

Tableau 6: Budget 2013: répartition par nature

No.	Rubriques	En francs	Répartition en %
Charges			
30	Personnel	31'705'027	42.2%
31	Biens, services et marchandises	14'181'777	18.9%
32	Intérêts passifs	2'200'000	2.9%
33	Amortissements	5'126'485	6.8%
34	Parts et contributions sans affectation	18'000	0.0%
35	Dédommagements aux collectivités publiques	4'540'153	6.0%
36	Subventions accordées	8'470'205	11.3%
37	Subventions redistribuées	706'000	0.9%
38	Attributions aux financements spéciaux	18'747	0.0%
39	Imputations internes	8'122'392	10.8%
	Total	75'088'785	
Revenus			
40	Impôts	-35'849'450	47.7%
41	Patentes et concessions	-906'000	1.2%
42	Revenus des biens	-4'573'060	6.1%
43	Contributions	-12'900'173	17.2%
44	Parts et recettes sans affectation	-330'000	0.4%
45	Dédommagements de collectivités publiques	-529'206	0.7%
46	Subventions acquises	-9'767'640	13.0%
47	Subventions à redistribuer	-606'000	0.8%
48	Prélèvements à des financements spéciaux	-1'512'426	2.0%
49	Imputations internes	-8'122'392	10.8%
	Total	-75'096'347	
	Excédent de charges (+) ou de revenus (-)	-7'562	

8. Effectif du personnel communal

La répartition du personnel communal entre les dicastères et les unités administratives et techniques n'est pas encore achevée, au moment où nous rédigeons le présent rapport. Le tableau 7 fournit donc un aperçu encore sommaire de nos effectifs.

Il est intéressant de relever que les enseignants représentent 56,4% du personnel communal, le personnel administratif 21,9% et le personnel technique 21,2%. Le Cercle scolaire regroupe à lui seul 64,7% du personnel communal et l'administration centrale, sans l'état civil et la prévoyance sociale, moins de 9,8%.

Tableau 7: Aperçu des effectifs du personnel communal en équivalents plein temps (EPT)

	Personnel administratif	Personnel technique	Personnel enseignant			Autres	Total
			Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3		
Administration	23.7						23.7
Etat civil	1.5						1.5
Cercle scolaire	10.8	4.8	18.7	58.1	59.6	4.6	156.6
Structures d'accueil	9.4						9.4
Prévoyance sociale	4.3						
Bâtiments		13.2					13.2
Travaux publics		19.7				0.8	20.5
Environnement	3.2	6.0					9.2
Sécurité		1.5				0.4	1.9
Forêts		6.0					6.0
Total	52.9	51.2	18.7	58.1	59.6	5.8	241.9

9. Comptes des investissements

Le Conseil communal n'a pas encore été en mesure d'établir une planification d'ensemble cohérente des investissements pour la durée de la législature. A ce stade, il s'est donc limité à consolider les informations communiquées par les communes et les syndicats intercommunaux actuels. La mise en place d'une planification est un travail indispensable mais de longue haleine qui devrait être présenté au Conseil général durant le premier semestre 2013 dans trois rapports distincts concernant les travaux publics, les eaux et l'environnement ; le patrimoine administratif et financier ; les infrastructures sportives et culturelles.

A l'heure actuelle, plus de 47,7 millions de francs, en charges brutes, sont prévus ou engagés par les communes et les syndicats actuels. Plus de 32,1 millions ont d'ores et déjà été votés (cf. tableau 8). Les sommes planifiées pour 2013 atteignent ainsi un montant brut de 24 millions de francs et de près 17 millions en charges nettes. Plus de la moitié de ces sommes sont déjà en cours de réalisation ou seront engagées en 2013.

A ce stade, le Conseil communal n'est pas encore en mesure d'apprécier la marge de manœuvre à sa disposition. Afin de ne pas abaisser dangereusement le degré d'autofinancement et de nous exposer à des risques d'endettement élevé, le Conseil communal devra réévaluer les tranches prévues, durant le premier semestre 2013, en tenant compte des priorités suivantes :

- a) Crédit indispensable et obligatoire : projet déjà engagé, découlant d'une base légale ou d'une décision convenue avec un autre partenaire (Etat ou commune) allié à un impératif de santé et de sécurité publiques ;
- b) Crédit indispensable mais avec une marge de manœuvre en matière de planification : projet n'ayant pas fait l'objet d'une décision convenue avec un autre partenaire allié à un impératif de santé ou de sécurité publiques ;

c) Utile mais pas indispensable dans l'immédiat.

Une forte diminution des montants prévus en 2013 est incontournable. Sinon, les incidences seront lourdes pour Val-de-Ruz, en termes de financement, d'endettement et d'amortissements dans les exercices budgétaires futurs. Nous y reviendrons encore plus bas.

Tableau 8: Vue d'ensemble de la planification des engagements au 31 décembre 2012, en francs

	Montant total	Revenus	Charges nettes	B2013		
				Charges	Revenus	Charges nettes
Crédits votés	32'106'230	6'682'700	25'423'530	12'074'665	4'054'000	8'020'665
En cours de réalisation	23'498'700	4'589'700	18'909'000	8'256'500	3'221'000	5'035'500
Démarrage en 2013	8'607'530	2'093'000	6'514'530	3'818'165	833'000	2'985'165
Crédits planifiés ou à solliciter	15'653'500	3'608'500	12'045'000	11'990'000	3'078'500	8'911'500
Total	47'759'730	10'291'200	37'468'530	24'064'665	7'132'500	16'932'165

Tableau 9: Planification des engagements des communes et des syndicats intercommunaux, en francs

	Crédit total brut	Brut	B2013	
			Recettes	Net
Syndicats intercommunaux	23'894'000	10'396'000	2'594'000	7'802'000
Crédits en cours	14'649'000	4'601'000	1'699'000	2'902'000
Multi Ruz	14'460'000	4'601'000	1'699'000	2'902'000
CSVR	189'000			
Crédits à solliciter	9'245'000	5'795'000	895'000	4'900'000
MultiRuz	9'110'000	5'660'000	895'000	4'765'000
CSVR	135'000	135'000		135'000
Communes	23'865'730	13'668'665	4'538'500	9'130'165
Crédits en cours	17'457'230	7'473'665	2'355'000	5'118'665
Crédits à solliciter	6'408'500	6'195'000	2'183'500	4'011'500
Total général	47'759'730	24'064'665	7'132'500	16'932'165

9.1. Investissements en cours

On regroupe sous cette catégorie les engagements approuvés par les communes et les syndicats (MultiRuz et Cercle scolaire de Val-de-Ruz) qui ont débuté en 2012 et qu'il s'agira de poursuivre en 2013, ainsi que ceux qui débiteront en 2013. Ceux-ci s'élèvent à 32,1 millions de francs en charges brutes. La consolidation des tranches d'ores et déjà décidées par les communes et les syndicats (cf. tableaux 8) se chiffre à plus de 12 millions de francs en charges brutes ou à 8 millions de francs en charges nettes.

Pour l'année 2013, les communes (cf. tableau 9) ont engagé pour plus 7,4 millions de francs, en charges brutes (5,1 en charges nettes), et les syndicats 4,6 millions en charges brutes (2,9 en charges nettes).

9.2. Investissements planifiés ou à solliciter

Il s'agit ici de la consolidation des intentions des communes et des syndicats intercommunaux. Ces investissements figurent actuellement à la planification mais n'ont pas encore été accordés par les Conseils généraux. Ces crédits d'engagement totalisent près de 12 millions de francs en charges brutes ou 8,9 millions de francs en charges nettes.

Pour 2013, les communes (cf. tableau 9) ont planifié pour un peu moins de 6,2 millions de francs, en charges brutes (env. 4 millions en charges nettes), et les syndicats un peu moins de 5,8 millions en charges brutes (4,9 en charges nettes).

10. Financement et renouvellement d'emprunts

L'aperçu figurant sur les tableaux 8 et 9 illustre toute la nécessité de revoir à la baisse les engagements prévus en 2013 et de mettre en place des outils permettant d'assurer une meilleure planification des investissements.

Sans réduction des engagements, le degré d'autofinancement, qui indique quelles parts de ses investissements une collectivité publique peut financer par ses propres moyens, pourrait s'élever à 21,36%. Si les investissements étaient limités, en 2013, aux seuls montants déjà accordés par les législatifs des communes et des syndicats actuels, le degré d'autofinancement atteindrait 45%. Il en résulterait une insuffisance de financement de 13,15 millions de francs et une insuffisance de trésorerie de plus de 16,3 millions !

Tableau 10: Aperçu prévisionnel du financement de la commune de Val-de-Ruz en 2013

	En francs
<i>Compte de fonctionnement</i>	
Excédent de revenus du compte de fonctionnement	7'562
Amortissements comptables du budget 2013	5'102'485
Excédent de prélèvements aux réserves par compte de fonctionnement	-1'493'679
Marge d'autofinancement du compte de fonctionnement	3'616'368
<i>Compte des investissements</i>	
Total des dépenses	24'064'665
Total des recettes	-7'132'500
Investissements nets	16'932'165
<i>Autofinancement</i>	-3'616'368
Insuffisance de financement (investissements nets + autofinancement)	13'315'797
<i>Aide à la fusion</i>	-4'350'000
<i>Amortissements contractuels d'emprunts</i>	7'341'930
Insuffisance de trésorerie 2013	16'307'727

En termes de financement, notre commune démarre dans une situation inquiétante qu'il s'agira de redresser rapidement. En effet, selon les normes du Manuel de comptabilité harmonisé 1 (MCH1),

utilisées par les autorités de surveillance des finances communales, le degré d'autofinancement devrait s'élever à un minimum de 70 à 80% pour éviter une forte augmentation de l'endettement. Le MCH2, qui sera introduit en 2013 dans la commune, recommande pour sa part un degré d'autofinancement qui devrait se chiffrer en moyenne à 100%, à moyen terme. Selon la situation conjoncturelle, le degré d'autofinancement devrait être supérieur à 100% dans une conjoncture très favorable. Il devrait se situer dans une fourchette de 80 à 100% en conjoncture normale et de 50 à 80% dans un période de ralentissement.

La consolidation du tableau 10 permet toutefois de prendre conscience, dans toute son ampleur, du risque d'endettement élevé auquel se seraient irrémédiablement exposés à terme les communes et les syndicats intercommunaux, en l'absence de fusion. La nouvelle commune permettra de reprendre le contrôle des investissements, d'en assurer un suivi d'ensemble cohérent afin de mieux gérer l'évolution de sa dette.

Dans le projet de règlement général qui vous est soumis, le Conseil communal vous propose de lui confier la compétence de renouveler les emprunts. Cette solution est adaptée à la nécessité de réagir rapidement à l'évolution des marchés financiers. Selon les instructions données aux communes et aux syndicats en 2012, les renouvellements et les conclusions d'emprunts ont été pour la plupart effectués sur une période assez courte. Dès lors, la commune de Val-de-Ruz pourra, en 2013, grâce notamment aux nouveaux outils dont elle se dotera, profiter d'un effet de masse, ainsi que de taux historiquement bas, sur les emprunts à renouveler. Pour information, sur un montant global d'environ 100 millions de francs d'emprunts, plus de 20 millions arriveront à échéance en 2013.

11. Recapitalisation de prévoyance.ne

Le Conseil communal a été informé de la contribution de Val-de-Ruz au processus de recapitalisation de prévoyance.ne, à laquelle est affilié, à quelques exceptions près, le personnel administratif, technique et enseignant. Le Grand Conseil devra se prononcer sur le plan de recapitalisation de la caisse de pensions durant le premier trimestre 2013, pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Cette échéance est impérative pour que prévoyance.ne puisse rester en capitalisation partielle, conformément aux exigences de la législation fédérale. Si elle n'était pas respectée, prévoyance.ne passerait automatiquement en capitalisation complète, ce qui signifierait que le découvert de la caisse, qui s'élève à 2,1 milliards de francs au 1^{er} janvier 2012, devrait être amorti dans un délai de 5 à 7 ans.

La part de Val-de-Ruz au découvert de prévoyance.ne s'élève, au 1^{er} janvier 2012, à 28'178'000 francs, déduction faite de la subvention de 37% versée par l'Etat pour le personnel enseignant, dont 12'337'700 pour le personnel administratif et technique. Le plan de recapitalisation envisage, dès le 1^{er} janvier 2014, une augmentation du taux de cotisation de 1,7%, à charge de l'employeur, pour couvrir l'augmentation de la longévité et recapitaliser la caisse. Elle s'ajoute au 1% de cotisation d'assainissement décidé par le Conseil d'administration de prévoyance.ne pour 2013. Au total, le taux de cotisation passera de 12%, en 2012, à 13%, en 2013, puis à 14,7% en 2014, ce qui représente

une augmentation de charges de l'ordre de 500'000 francs entre 2012 et 2014, augmentation dont tient compte la planification financière roulante 2014-2017.

Le plan de recapitalisation prévoit en outre la constitution d'une réserve de fluctuations de valeurs dont la part de la commune, à verser au 1^{er} janvier 2014, est évaluée à 3,8 millions de francs. Un apport supplémentaire est prévu pour le 1^{er} janvier 2019 : il se monte à 950'000 francs.

Afin d'éviter la facturation d'un intérêt de 4% dès le 1^{er} janvier 2014, le Conseil communal propose à votre Autorité de créer une réserve affectée, pour la contribution à la réserve de fluctuations de valeurs, qui sera dissoute et versée à prévoyance.ne en 2014. Il propose de constituer une seconde réserve pour l'apport supplémentaire, à dissoudre en 2019. Ces deux décisions font l'objet d'un projet d'arrêté du Conseil général que vous trouverez en annexe.

12. Planification financière 2014-2017

A ce stade, la planification financière a une valeur encore indicative. Elle est fondée sur des perspectives permettant d'évaluer les efforts à accomplir sur la base du budget prévisionnel d'ici à 2016, sur la base des informations à disposition et d'hypothèses concernant l'évolution de certains groupes de charges. Les objectifs seront encore affinés avec les dicastères et mieux cernés dans le courant 2013 ; les prévisions seront encore améliorées avec l'introduction d'une planification intégrée des tâches et des prestations.

Tableau 11: Planification financière 2014-2017, en milliers de francs

Tâche	B2013	PF2014	PF2015	PF2016	PF2017
0 Administration	3'508	4'110	3'329	3'029	3'029
1 Sécurité publique	1'275	1'072	922	894	894
2 Enseignement et formation	19'838	18'186	16'549	16'549	16'549
3 Culture - Loisirs – Sports	1'500	778	622	622	622
4 Santé	464	485	460	460	460
5 Prévoyance sociale	7'724	8'032	8'514	9'024	9'566
6 Trafic	4'636	4'511	4'240	3'986	3'747
7 Environnement et aménagement	473	722	722	722	722
8 Economie publique	-887	-924	-925	-926	-927
9 Finances et impôts	-38'539	-36'400	-34'580	-34'397	-33'469
Excédent de revenus (-) ou de charges (+)	-8	570	-147	-36	1'193

Les recettes ont été évaluées avec prudence en raison de la conjoncture actuelle et de l'effet des réformes fiscales décidées par le Grand Conseil pour les personnes morales et les personnes physiques. Les estimations tiennent compte du nouveau fonds de répartition du produit de l'impôt des personnes morales qui devrait être mis en œuvre dès 2014. En revanche, les chiffres évalués pour la péréquation intercommunale restent basés sur le modèle actuel. C'est pourquoi le plan

financier intègre la possibilité que Val-de-Ruz devienne dès 2014 une commune contributrice à la péréquation financière intercommunale, à hauteur de 700'000 francs, soit une contribution supérieure de 600'000 francs aux prévisions du rapport à l'appui de la convention de fusion, du 21 mars 2011.

La planification financière inclut une croissance modérée des salaires, de 0,5% à 1%, compte tenu de l'évolution récente de l'indice des prix à la consommation (IPC). A ce stade, les hypothèses retenues dans la planification laissent entrevoir une stabilisation de la situation dès l'année 2015 mais avec des efforts particulièrement importants dans le secteur de l'enseignement, en raison de son poids dans le budget communal, qui semblent difficilement réalisables, vu les nombreuses réformes envisagées par l'Etat dans ce secteur et l'évolution des effectifs scolaires. Les projections ne tiennent pas non plus compte de l'impact de réformes cantonales, comme la troisième étape de désenchevêtrement des tâches.

Les recettes fiscales, qui figurent dans le groupe 9, sont toujours très difficiles à prévoir. Dès 2014, elles pourraient diminuer en raison de la réforme de la fiscalité des personnes physiques. Malgré les efforts dans les groupes 0 à 8, il pourrait en résulter, en 2017, un excédent de charges de 1,2 million de francs. Ces estimations incluent, à partir de 2014, les effets de la recapitalisation de prévoyance.ne (+500'000 par rapport à 2012).

A ce stade, la planification financière ne prend pas encore en compte les moyens qui devront nous permettre de dégager la capacité d'investissement dont la commune a besoin, au minimum pour entretenir et renouveler son patrimoine et ses infrastructures. Nos charges de fonctionnement devront donc inclure des amortissements suffisants pour atteindre un degré d'autofinancement minimal de 70 à 80% et éviter, ainsi, d'aggraver notre endettement ou de devoir opérer des coupes brutales dans nos engagements futurs.

13. Conclusion

Le Conseil communal est satisfait de présenter à votre Autorité un budget 2013 proche du résultat du budget prévisionnel, malgré une diminution substantielle de la contribution de la péréquation financière. Ce résultat, notre commune le doit aussi aux effets de la réforme de la fiscalité des personnes morales qui atténuent les pertes de recettes des particuliers engendrées, d'une part, par la baisse du coefficient fiscal à 61, d'autre part, par l'entrée en vigueur de la première phase de la réforme de la fiscalité des personnes physiques. Le budget 2013 inclut également les premiers effets positifs des synergies issues de la fusion et le financement des coûts de réorganisation par la constitution d'une réserve affectée.

Mais notre faible degré d'autofinancement est révélateur de notre forte exposition à l'endettement. Celle-ci aurait certainement été encore plus importante, à terme, avec l'éclatement des structures politiques communales et intercommunales actuelles. En ce sens, la fusion permet de consolider les engagements des collectivités publiques vaudruziennes, d'en reprendre la maîtrise d'ensemble et de jeter les bases d'une politique d'investissement constante et durable. Il s'agira ici, durant le premier

semestre 2013, de dresser l'état de notre patrimoine et de nos infrastructures, et de planifier nos engagements à moyen terme, selon des critères standardisés.

Le budget 2013 reste aussi entouré de nombreuses incertitudes. Ainsi, il est encore impossible à ce stade de prévoir les résultats des comptes 2012 des communes et des syndicats intercommunaux actuels. Les opérations de bouclage qui débuteront dès le début de l'année prochaine fourniront des indicateurs plus précis sur la santé financière de notre commune, sur nos forces et nos faiblesses structurelles.

Par ailleurs, il est encore difficile de prévoir avec exactitude l'impact de réformes initiées par le canton sur nos finances. Il en est ainsi du désenchevêtrement des tâches, du nouveau fonds de répartition du produit de l'impôt des entreprises, de la nouvelle péréquation intercommunale ou des projets dans les domaines scolaires, pour ne citer que ces exemples. Le Conseil communal entend suivre ces dossiers de très près ; il participera activement aux discussions qui seront menées au sein de l'ACN ou dans les groupes de travail pilotés par l'Etat.

Enfin, les perspectives économiques publiées en octobre dernier par l'Etat révèlent un tassement de l'activité industrielle dans notre canton. Les entreprises semblent malgré tout confiantes pour les premiers mois de 2013. Nul ne peut toutefois prédire ce qu'il en sera de la situation économique internationale et de ses répercussions sur notre pays, notre canton et notre commune.

Le Conseil communal a néanmoins la volonté de tout mettre en œuvre pour assurer l'équilibre de nos finances, retrouver une capacité d'investissement durable pour limiter, voire réduire notre endettement, afin de tenir les engagements pris auprès de la population vaudruzienne lors de la votation sur la fusion. A cet effet, le Conseil communal est déterminé à gérer notre commune avec rigueur, en recourant à des outils qui ont fait leurs preuves dans de nombreux cantons suisses, en particulier alémaniques.

C'est dans cet esprit que le Conseil communal vous prie de prendre le présent rapport en considération et d'adopter les projets d'arrêtés qui l'accompagnent.

Veillez croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Cernier, le 3 décembre 2013

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La secrétaire

C. Hostettler

A.-C. Pellissier

14. Projets d'arrêtés du Conseil général

- 1) Arrêté du Conseil général relatif à la fixation du coefficient fiscal et du taux de l'impôt foncier
- 2) Arrêté du Conseil général relatif à l'approbation du budget 2013
- 3) Arrêté du Conseil général créant deux réserves affectées à la recapitalisation de la Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel (prévoyance.ne)



Arrêté du Conseil général relatif à la fixation du coefficient fiscal et du taux de l'impôt foncier

Le Conseil général de la commune de Val-de-Ruz,

vu le rapport du Conseil communal relatif au budget 2013, du 3 décembre 2012,

vu la convention de fusion du 21 mars 2011,

vu la loi sur les contributions directes (LCDir), du 21 mars 2000,

vu la loi sur les communes (LCO), du 21 décembre 1964,

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Coefficient d'impôt **Article premier** L'impôt direct communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques est calculé conformément au barème unique de référence prévu aux articles 40 et 53 loi sur les contributions directes (LCDir), multiplié par un coefficient de 61 points.

Impôt foncier **Art. 2** Le taux de l'impôt foncier prévu à l'article 273 LCDir est de 1,5 %.

Abrogation **Art. 3** Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Entrée en vigueur **Art. 4** Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Sanction **Art. 5** Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Cernier, le 19 décembre 2012

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire

C. Blandenier

P. Truong



Arrêté du Conseil général relatif à l'approbation du budget 2013

Le Conseil général de la commune de Val-de-Ruz,

vu le rapport du Conseil communal relatif au budget 2013, du 3 décembre 2013,

vu la loi sur les communes (LCO), du 21 décembre 1964,

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Budget 2013

Article premier Est approuvé le budget de l'exercice 2013, qui comprend :

a) le budget de fonctionnement qui se présente en résumé, comme suit :

Charges	Fr.	75'088'785.00
Revenus	Fr.	75'096'347.00
Excédent de revenus	Fr.	7'562.00

b) le budget des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	Fr.	24'064'665.00
Recettes	Fr.	7'132'500.00
Investissements nets/augmentation	Fr.	16'932'165.00

Entrée en vigueur Art. 2 ¹ Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

² Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

Cernier, le 19 décembre 2012

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président

Le secrétaire

C. Blandenier

P. Truong

15. Budget de fonctionnement

Tâche	Chapitre	No. de compte	Libellé de compte	Charges budget 2013(+)	Recettes budget 2013(-)	Solde net budget 2013	Solde net budget prévisionnel
0 ADMINISTRATION	011 CONSEIL GENERAL	0.011.300.00	JETONS DE PRESENCE CONSEIL GENERAL ET COMMISSIONS	41'000	-	41'000	
		0.011.310.00	INDEMNITES AUX BUREAUX ELECTORAUX	5'000	-	5'000	
	Total 011 CONSEIL GENERAL			46'000	-	46'000	5'000
	012 CONSEIL COMMUNAL	0.012.301.00	SALAIRES DU CONSEIL COMMUNAL	780'628	-	780'628	
		0.012.303.00	CHARGES SOCIALES (AVS, ALFA, AC)	113'671	-	113'671	
		0.012.304.00	COTISATIONS CAISSE DE PENSIONS	148'743	-	148'743	
		0.012.305.00	COTISATIONS ASSURANCES MALADIE ET ACCIDENTS	17'384	-	17'384	
		0.012.317.00	INDEMNITES	10'000	-	10'000	
		0.012.318.00	DIVERS	2'000	-	2'000	
		0.012.319.00	RECEPTIONS	30'000	-	30'000	
		0.012.436.00	PART EMPLOYE AVS/AC/LPP/LAA/PGMAL	-	-114'987	-114'987	
	Total 012 CONSEIL COMMUNAL			1'102'426	-114'987	987'439	950'000
	020 ADMINISTRATION COMMUNALE	0.020.301.00	SALAIRES DES CADRES ADMINISTRATIFS	2'085'707	-	2'085'707	
		0.020.301.01	SALAIRES DU PERSONNEL ADMINISTRATIF	1'396'800	-	1'396'800	
		0.020.303.00	CHARGES SOCIALES (AVS, ALFA, AC) DES CADRES ADMIN.	294'809	-	294'809	
		0.020.303.01	CHARGES SOCIALES (AVS, ALFA, AC) DU PERSONNEL ADMIN.	206'350	-	206'350	
		0.020.304.00	COTISATIONS CAISSE DE PENSIONS CADRES ADMIN.	369'265	-	369'265	
		0.020.304.01	COTISATIONS CAISSE DE PENSIONS PERSONNEL ADMIN.	241'100	-	241'100	
		0.020.305.00	COTISATIONS ASS. MALADIE ET ACCIDENTS CADRES ADMIN.	49'386	-	49'386	
		0.020.305.01	COTISATIONS ASS. MALADIE ET ACCIDENTS PERSONNEL ADMIN.	31'550	-	31'550	
		0.020.309.00	FRAIS DE FORMATION	25'000	-	25'000	
		0.020.310.00	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES	150'000	-	150'000	
		0.020.311.00	MOBILIER, MATERIEL, TELEPHONIE	430'000	-	430'000	
		0.020.315.00	INFORMATIQUE - REDEVANCES ET LOGICIELS	478'000	-	478'000	
		0.020.317.00	INDEMNITES DIVERSES	10'000	-	10'000	
		0.020.318.00	TELEPHONE, ASSURANCES, PORTS, PRESTATIONS DE TIERS	400'000	-	400'000	
		0.020.319.00	FRAIS DIVERS	20'000	-	20'000	
		0.020.331.00	AMORTISSEMENTS	14'600	-	14'600	
		0.020.351.00	FRAIS DU B.U. ET SANCTION DE PLANS	300'000	-	300'000	

Tâche	Chapitre	No. de compte	Libellé de compte	Charges budget 2013(+)	Recettes budget 2013(-)	Solde net budget 2013	Solde net budget prévisionnel	
		0.020.361.00	CONTRIBUTIONS DIVERSES	500	-	500		
		0.020.390.00	IMPUTATION INTERNE "BÂTIMENTS"	364'925	-	364'925		
		0.020.431.00	SANCTIONS DE PLANS	-	-350'000	-350'000		
		0.020.436.00	PART CADRES ADMIN. AVS/AC/LPP/LAA/PGMAL	-	-290'796	-290'796		
		0.020.436.01	PART EMPLOYES ADMIN. AVS/AC/LPP/LAA/PGMAL	-	-196'000	-196'000		
		0.020.436.02	RECUPERATION FRAIS RAPPEL/POURSUITE	-	-10'000	-10'000		
		0.020.439.00	RECETTES DIVERSES	-	-1'000	-1'000		
		0.020.480.00	PRELEVEMENT SUR RESERVE RESTRUCTURATION	-	-1'448'126	-1'448'126		
		0.020.490.00	IMPUTATION INTERNE ADMIN. - CHAPITRE 101	-	-471'555	-471'555		
		0.020.490.01	IMPUTATION INTERNE ADMIN. - CHAPITRE 860	-	-46'196	-46'196		
		0.020.490.02	IMPUTATION INTERNE ADMIN. - CHAPITRE 530	-	-440'482	-440'482		
		0.020.490.03	IMPUTATION INTERNE ADMIN. - CHAPITRE 542	-	-112'291	-112'291		
		0.020.490.04	IMPUTATION INTERNE ADMIN. - CHAPITRE 620	-	-60'761	-60'761		
		0.020.490.05	IMPUTATION INTERNE ADMIN. - CHAPITRES 700/710	-	-840'122	-840'122		
		0.020.490.06	IMPUTATION INTERNE ADMIN. - CHAPITRE 720	-	-95'380	-95'380		
		0.020.490.07	IMPUTATION INTERNE ADMIN. - CHAPITRE 812	-	-30'380	-30'380		
Total 020 ADMINISTRATION COMMUNALE				6'867'992	-4'393'090	2'474'901	3'709'000	
Total 0 ADMINISTRATION				8'016'418	-4'508'077	3'508'341	4'664'000	
1 SECURITE PUBLIQUE	100 CADASTRE, POIDS ET MESURES	1.100.310.00	PLANS, IMPRIMES	5'000	-	5'000		
		1.100.314.00	ENTRETIEN POIDS PUBLIC	2'000	-	2'000		
		1.100.318.00	CADASTRE, MISE A JOUR	17'000	-	17'000		
		1.100.434.00	TAXES, POIDS PUBLIC	-	-1'000	-1'000		
	Total 100 CADASTRE, POIDS ET MESURES				24'000	-1'000	23'000	41'000
	101 JUSTICE, DIVERS	1.101.310.00	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES	1'700	-	1'700		
		1.101.311.00	MATERIEL/MOBILIER	800	-	800		
		1.101.315.00	ENTRETIEN DU MOBILIER, DU MATERIEL ET DES MACHINES	500	-	500		
		1.101.318.00	PORT, RED. INFORMATIQUES, CONSULTATION JURIDIQUE	19'700	-	19'700		
		1.101.319.00	FRAIS DIVERS	2'000	-	2'000		
		1.101.351.00	PART A L'ETAT	83'500	-	83'500		
		1.101.390.00	IMPUTATION INTERNE ADMINISTRATION	471'555	-	471'555		
		1.101.431.00	EMOLUMENTS	-	-221'000	-221'000		
		1.101.436.00	RECUPERATION DIVERSES	-	-4'000	-4'000		
		1.101.451.00	REMBOURSEMENT FRAIS 2ÈME NOTIFICATION	-	-54'000	-54'000		
1.101.452.00	PART A ETAT CIVIL	-	-3'400	-3'400				
Total 101 JUSTICE, DIVERS				579'755	-282'400	297'355	-10'000	
113 POLICE LOCALE	1.113.312.00	ELETRICITE	400	-	400			

Tâche	Chapitre	No. de compte	Libellé de compte	Charges budget 2013(+)	Recettes budget 2013(-)	Solde net budget 2013	Solde net budget prévisionnel
		1.113.315.00	ENTRETIEN DES RADARS	18'000	-	18'000	
		1.113.318.00	MANDATS DE PRESTATIONS	289'118	-	289'118	
		1.113.319.00	ASSURANCES RADARS	5'000	-	5'000	
		1.113.331.00	FRAIS DIVERS	2'200	-	2'200	
		1.113.410.00	TAXE DE PERMISSIONS TARDIVES	-	-2'000	-2'000	
		1.113.436.00	PARTICIPATIONS DIVERSES	-	-4'800	-4'800	
		1.113.441.00	PART SUR LES AMENDES DE POLICE	-	-300'000	-300'000	
		Total 113 POLICE LOCALE		314'718	-306'800	7'918	-247'000
	140 SDIS (service de défense incendie et secours)						
		1.140.301.00	SOLDES	62'000	-	62'000	
		1.140.301.01	TRAITEMENT DU PERSONNEL	47'200	-	47'200	
		1.140.303.00	CHARGES SOCIALES (AVS, ALFA, AC)	7'100	-	7'100	
		1.140.304.00	COTISATIONS CAISSE DE PENSIONS	8'600	-	8'600	
		1.140.305.00	COTISATIONS ASSURANCES MALADIE ET ACCIDENTS	1'100	-	1'100	
		1.140.306.00	EQUIPEMENT DES POMPIERS	38'000	-	38'000	
		1.140.309.00	COURS ET FORMATIONS	150'000	-	150'000	
		1.140.310.00	FOURNITURES DE BUREAU, ABONNEMENTS	6'000	-	6'000	
		1.140.311.00	ACHAT DE MOBILIER, EQUIPEMENTS, MACHINES ET VEHICULES	7'500	-	7'500	
		1.140.313.00	MATERIEL DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	38'000	-	38'000	
		1.140.314.00	ENTRETIEN DES LOCAUX	3'500	-	3'500	
		1.140.315.00	ENTRETIEN DU MATERIEL, VEHICULES, CARBURANT	46'000	-	46'000	
		1.140.317.00	FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPRESENTATION	3'500	-	3'500	
		1.140.318.00	TELEPHONES ET RADIOS	29'500	-	29'500	
		1.140.319.00	ASSURANCES ET DIVERS	27'000	-	27'000	
		1.140.331.00	AMORTISSEMENTS	3'000	-	3'000	
		1.140.352.00	PARTICIPATION SIS CHIMIQUES	87'136	-	87'136	
		1.140.390.00	IMPUTATION INTERNE - BÂTIMENTS	88'437	-	88'437	
		1.140.434.00	REMBOURSEMENT FRAIS D'INTERVENTION	-	-20'000	-20'000	
		1.140.436.00	SUBVENTIONS ET RECETTES DIVERSES	-	-60'000	-60'000	
		1.140.436.01	PART EMPLOYES AVS/AC/LPP/LAA/PGMAL	-	-6'900	-6'900	
		1.140.437.00	PART AUX AMENDES	-	-2'000	-2'000	
		1.140.452.00	PARTICIPATION VALANGIN	-	-12'464	-12'464	
		Total 140 SDIS (service de défense incendie et secours)		653'573	-101'364	552'209	602'000
	151 DEFENSE NATIONALE						
		1.151.314.00	ENTRETIEN STANDS DE TIR	20'000	-	20'000	
		1.151.318.00	INDEMNITES	500	-	500	

Tâche	Chapitre	No. de compte	Libellé de compte	Charges budget 2013(+)	Recettes budget 2013(-)	Solde net budget 2013	Solde net budget prévisionnel
		1.151.390.00	IMPUTATION INTERNE BÂTIMENTS	24'276	-	24'276	
		1.151.450.00	DEDOMMAGEMENTS DIVERS	-	-800	-800	
		Total 151 DEFENSE NATIONALE		44'776	-800	43'976	17'000
	152 MATERIEL DE GUERRE	1.152.313.00	PRODUITS DE NETTOYAGE	1'000	-	1'000	
		1.152.314.00	ENTRETIEN DU MATERIEL	1'000	-	1'000	
		1.152.318.00	TELEPHONE	1'000	-	1'000	
		1.152.319.00	FRAIS DIVERS	500	-	500	
		1.152.390.00	IMPUTATION INTERNE BATIMENTS	47'123	-	47'123	
		1.152.427.00	REVENUS DE LOCATION	-	-8'000	-8'000	
		1.152.436.00	RECETTES DIVERSES	-	-500	-500	
		Total 152 MATERIEL DE GUERRE		50'623	-8'500	42'123	-
	160 PROTECTION CIVILE	1.160.301.00	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	105'600	-	105'600	
		1.160.303.00	CHARGES SOCIALES (AVS, ALFA, AC)	15'300	-	15'300	
		1.160.304.00	COTISATIONS CAISSE DE PENSIONS	18'900	-	18'900	
		1.160.305.00	COTISATIONS ASSURANCES MALADIE ET ACCIDENTS	2'400	-	2'400	
		1.160.306.00	EQUIPEMENT DU PERSONNEL	9'000	-	9'000	
		1.160.309.00	COURS ET FORMATIONS	14'000	-	14'000	
		1.160.310.00	MATERIEL DE BUREAU	1'000	-	1'000	
		1.160.311.00	ACHAT DE MOBILIER, EQUIPEMENTS, MACHINES ET VEHICULES	7'000	-	7'000	
		1.160.312.00	ENERGIE	1'500	-	1'500	
		1.160.314.00	ENTRETIEN DES CONSTRUCTIONS PROTEGEES	18'500	-	18'500	
		1.160.315.00	ENTRETIEN MOBILIERS, MACHINES, MATERIEL	13'500	-	13'500	
		1.160.317.00	FRAIS DE REPRESENTATION	1'000	-	1'000	
		1.160.318.00	TELEPHONES ET CONCESSIONS	9'000	-	9'000	
		1.160.319.00	COTISATIONS ET FRAIS DIVERS	500	-	500	
		1.160.331.00	AMORTISSEMENTS	4'800	-	4'800	
		1.160.351.00	PART CANTONALE	217'840	-	217'840	
		1.160.390.00	IMPUTATION INTERNE BATIMENTS	128'294	-	128'294	
		1.160.436.01	PART CADRES ADMIN. AVS/AC/LPP/LAA/PGMAL	-	-15'000	-15'000	
		1.160.439.00	RECETTES DIVERSES	-	-5'000	-5'000	
		1.160.460.00	SUBVENTION FEDERALE	-	-12'050	-12'050	
		1.160.461.00	SUBVENTION CANTONALE	-	-227'290	-227'290	
		Total 160 PROTECTION CIVILE		568'134	-259'340	308'794	247'000
		Total 1 SECURITE PUBLIQUE		2'235'579	-960'204	1'275'374	650'000
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	200 CYCLE 1	2.200.300.00	AUTORITE SCOLAIRES	1'000	-	1'000	

Tâche	Chapitre	No. de compte	Libellé de compte	Charges budget 2013(+)	Recettes budget 2013(-)	Solde net budget 2013	Solde net budget prévisionnel
		2.200.301.00	TRAITEMENT DU PERSONNEL ADMIN. & DIRECTION	408'060	-	408'060	
		2.200.302.00	TRAITEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT	4'634'000	-	4'634'000	
		2.200.303.00	CHARGES SOCIALES NETTES (AVS, ALFA, AC)	430'150	-	430'150	
		2.200.304.00	COTISATIONS NETTES CAISSE DE PENSIONS	443'300	-	443'300	
		2.200.305.00	COTISATIONS NETTES ASSURANCES MALADIE ET ACCIDENTS	8'500	-	8'500	
		2.200.309.00	COURS DE PERFECTIONNEMENT	9'000	-	9'000	
		2.200.310.00	FOURNITURE, MATERIEL, REDEVANCE	60'000	-	60'000	
		2.200.311.00	MOBILIER EQUIPEMENT	4'000	-	4'000	
		2.200.315.00	ENTRETIEN MOBILIER	60'000	-	60'000	
		2.200.316.00	LOCATION COLLEGE VALANGIN	43'487	-	43'487	
		2.200.317.00	DEDOMMAGEMENTS	151'540	-	151'540	
		2.200.318.00	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICE	163'200	-	163'200	
		2.200.331.00	AMORTISSEMENTS MOBILIER	4'748	-	4'748	
		2.200.352.00	ECOLAGE A L'EORÉN	385'899	-	385'899	
		2.200.390.00	IMPUTATION INTERNE BATIMENTS	913'695	-	913'695	
		2.200.436.00	DEDOMMAGEMENT DE TIERS	-	-1'000	-1'000	
		2.200.451.00	ALLEGEMENTS	-	-10'000	-10'000	
		2.200.452.00	ECOLAGE VALANGIN	-	-109'148	-109'148	
		2.200.461.00	SUBVENTIONS	-	-2'130'000	-2'130'000	
		2.200.429.00	REVENUS DES BIENS	-	-86'420	-86'420	
		Total 200 CYCLE 1		7'720'579	-2'336'568	5'384'011	1'509'000
	210 CYCLE 2	2.210.300.00	AUTORITE SCOLAIRES	1'000	-	1'000	
		2.210.301.00	TRAITEMENT DU PERSONNEL ADMIN. & DIRECTION	405'800	-	405'800	
		2.210.302.00	TRAITEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT	5'615'000	-	5'615'000	
		2.210.303.00	CHARGES SOCIALES NETTES (AVS, ALFA, AC)	561'700	-	561'700	
		2.210.304.00	COTISATIONS NETTES CAISSE DE PENSIONS	540'100	-	540'100	
		2.210.305.00	COTISATIONS NETTES ASSURANCES MALADIE ET ACCIDENTS	14'300	-	14'300	
		2.210.309.00	COURS DE PERFECTIONNEMENT	9'000	-	9'000	
		2.210.310.00	FOURNITURE, MATERIEL, REDEVANCE	100'000	-	100'000	
		2.210.311.00	MOBILIER EQUIPEMENT	25'000	-	25'000	
		2.210.315.00	ENTRETIEN MOBILIER	55'000	-	55'000	
		2.210.316.00	LOCATION COLLEGE VALANGIN	43'487	-	43'487	
		2.210.317.00	DEDOMMAGEMENTS	224'780	-	224'780	
		2.210.318.00	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICE	218'800	-	218'800	
		2.210.331.00	AMORTISSEMENTS MOBILIER	36'300	-	36'300	
		2.210.352.00	ECOLAGE A L'EORÉN	557'584	-	557'584	
		2.210.390.00	IMPUTATION INTERNE BATIMENTS	913'695	-	913'695	

Tâche	Chapitre	No. de compte	Libellé de compte	Charges budget 2013(+)	Recettes budget 2013(-)	Solde net budget 2013	Solde net budget prévisionnel
		2.210.429.00	REVENUS DES BIENS	-	-138'400	-138'400	
		2.210.436.00	DEDOMMAGEMENT DE TIERS	-	-4'000	-4'000	
		2.210.451.00	ALLEGEMENTS	-	-4'000	-4'000	
		2.210.452.00	ECOLAGE VALANGIN	-	-165'113	-165'113	
		2.210.461.00	SUBVENTIONS	-	-2'559'000	-2'559'000	
		Total 210 CYCLE 2		9'321'546	-2'870'513	6'451'033	7'016'000
	211 CYCLE 3	2.211.300.00	AUTORITES SCOLAIRES	18'000	-	18'000	
		2.211.301.00	TRAITEMENT DU PERSONNEL ADMIN. & DIRECTION	536'990	-	536'990	
		2.211.302.00	TRAITEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT	4'875'000	-	4'875'000	
		2.211.303.00	CHARGES SOCIALES NETTES (AVS, ALFA, AC)	464'206	-	464'206	
		2.211.304.00	COTISATIONS NETTES CAISSE DE PENSIONS	502'000	-	502'000	
		2.211.305.00	COTISATIONS NETTES ASSURANCES MALADIE ET ACCIDENTS	10'700	-	10'700	
		2.211.309.00	COURS DE PERFECTIONNEMENT	9'000	-	9'000	
		2.211.310.00	FOURNITURE, MATERIEL, REDEVANCE	198'000	-	198'000	
		2.211.311.00	MOBILIER EQUIPEMENT	30'000	-	30'000	
		2.211.313.00	AUTRES MARCHANDISES	19'000	-	19'000	
		2.211.315.00	ENTRETIEN MOBILIER	22'650	-	22'650	
		2.211.317.00	DEDOMMAGEMENTS	253'010	-	253'010	
		2.211.318.00	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICE	478'550	-	478'550	
		2.211.331.00	AMORTISSEMENTS MOBILIER	18'900	-	18'900	
		2.211.352.00	ECOLAGE A L'EORÉN	1'285'705	-	1'285'705	
		2.211.390.00	IMPUTATION INTERNE BATIMENTS	1'325'785	-	1'325'785	
		2.211.390.01	IMPUTATION INTERNE INTERETS	257'488	-	257'488	
		2.211.427.00	LOCATIONS	-	-81'000	-81'000	
		2.211.429.00	REVENUS DES BIENS	-	-166'400	-166'400	
		2.211.451.00	ALLEGEMENTS	-	-30'000	-30'000	
		2.211.461.00	SUBVENTIONS	-	-2'256'000	-2'256'000	
		2.211.436.00	DEDOMMAGEMENT DE TIERS	-	-10'100	-10'100	
		Total 211 CYCLE 3		10'304'985	-2'543'500	7'761'485	9'266'000
	220 ECOLES SPECIALISEES	2.220.351.00	PART ECOLES SPECIALISEES	241'889	-	241'889	
		Total 220 ECOLES SPECIALISEES		241'889	-	241'889	5'000
		Total 2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION		27'588'998	-7'750'581	19'838'418	17'796'000
3 CULTURE - LOISIRS - SPORTS	300 BIBLIOTHEQUE	3.300.301.00	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	5'800	-	5'800	
		3.300.310.00	FOURNITURES ET LIVRES	9'100	-	9'100	
		3.300.315.00	ENTRETIEN DES LIVRES	500	-	500	
		3.300.318.00	BIBLIOBUS	37'400	-	37'400	

Tâche	Chapitre	No. de compte	Libellé de compte	Charges budget 2013(+)	Recettes budget 2013(-)	Solde net budget 2013	Solde net budget prévisionnel
		3.300.319.00	FRAIS DIVERS	100	-	100	
		3.300.434.00	COTISATIONS	-	-1'100	-1'100	
		3.300.461.00	SUBVENTIONS	-	-2'200	-2'200	
		Total 300 BIBLIOTHEQUE		52'900	-3'300	49'600	51'000
	302 THEATRES, CONCERTS	3.302.301.00	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	17'000	-	17'000	
		3.302.365.00	SUBVENTIONS A SOCIETES/ASSOCIATIONS	13'200	-	13'200	
		3.302.390.00	IMPUTATION INTERNE BÂTIMENTS	56'733	-	56'733	
		Total 302 THEATRES, CONCERTS		86'933	-	86'933	26'000
	309 AUTRES TACHES CULTURELLES	3.309.311.00	MATERIEL	200	-	200	
		3.309.318.00	MANIFESTATIONS	75'000	-	75'000	
		3.309.319.00	AUTRES TACHES CULTURELLES	15'000	-	15'000	
		3.309.365.00	SUBVENTIONS A SOCIETES/ASSOCIATIONS	20'800	-	20'800	
		3.309.434.00	RECETTES DIVERSES	-	-2'000	-2'000	
		Total 309 AUTRES TACHES CULTURELLES		111'000	-2'000	109'000	71'000
	321 MASS MEDIA	3.321.429.00	REDEVANCE ANTENNE	-	-5'000	-5'000	
		Total 321 MASS MEDIA		-	-5'000	-5'000	-
	330 DETENTE - PLACES DE JEUX	3.330.314.00	ENTRETIEN PLACES DE JEUX	25'000	-	25'000	
		3.330.319.00	FRAIS DIVERS	100	-	100	
		3.330.331.00	AMORTISSEMENTS	25'900	-	25'900	
		3.330.390.00	IMPUTATION INTERNE BÂTIMENTS	27'066	-	27'066	
		Total 330 DETENTE - PLACES DE JEUX		78'066	-	78'066	38'000
	340 ACTIVITES GENERALES	3.340.311.00	ACHAT DE MATERIEL/EQUIPEMENTS	6'000	-	6'000	
		3.340.313.00	MATERIEL	20'000	-	20'000	
		3.340.314.00	ENTRETIEN INSTALLATION	40'000	-	40'000	
		3.340.315.00	ENTRETIEN MATERIEL	6'600	-	6'600	
		3.340.316.00	FRAIS DIVERS	2'000	-	2'000	
		3.340.318.00	ENTRETIEN CABINE TELEPHONIQUE	8'000	-	8'000	
		3.340.331.00	AMORTISSEMENTS	16'100	-	16'100	
		3.340.365.00	SUBVENTIONS A SOCIETES/ASSOCIATIONS	31'300	-	31'300	
		3.340.390.00	IMPUTATION INTERNE BÂTIMENTS	599'841	-	599'841	
		3.340.427.00	LOCATIONS HALLES/SALLES	-	-101'000	-101'000	
		3.340.434.00	VENTES	-	-6'750	-6'750	
		3.340.439.00	LOCATIONS DIVERSES	-	-1'000	-1'000	
		Total 340 ACTIVITES GENERALES		729'841	-108'750	621'091	576'000

Tâche	Chapitre	No. de compte	Libellé de compte	Charges budget 2013(+)	Recettes budget 2013(-)	Solde net budget 2013	Solde net budget prévisionnel
	342 PISCINES, PLAGES	3.342.301.00	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	94'800	-	94'800	
		3.342.303.00	CHARGES SOCIALES (AVS, ALFA, AC)	14'250	-	14'250	
		3.342.304.00	COTISATIONS CAISSE DE PENSIONS	8'500	-	8'500	
		3.342.305.00	COTISATIONS ASSURANCES MALADIE ET ACCIDENTS	2'200	-	2'200	
		3.342.310.00	ABONNEMENTS	1'500	-	1'500	
		3.342.312.00	EAU, MAZOUT, ELECTRICITE	110'000	-	110'000	
		3.342.313.00	PRODUITS CHIMIQUES	20'000	-	20'000	
		3.342.315.00	ENTRETIEN	58'000	-	58'000	
		3.342.318.00	TELEPHONE, ASSURANCES, PORTS, PRESTATIONS DE TIERS	8'000	-	8'000	
		3.342.319.00	FRAIS DIVERS	2'000	-	2'000	
		3.342.331.00	AMORTISSEMENTS	87'801	-	87'801	
		3.342.434.00	REDEVANCE, ENTREES	-	-128'400	-128'400	
		3.342.436.00	PART EMPLOYES AVS/AC/LPP/LAA/PGMAL	-	-10'300	-10'300	
		Total 342 PISCINES, PLAGES				407'051	-138'700
	350 AUTRES LOISIRS	3.350.319.00	FRAIS DIVERS	5'000	-	5'000	
		3.350.365.00	SUBVENTIONS A SOCIETES/ASSOCIATIONS/LUDOTHEQUE	22'060	-	22'060	
		3.350.436.00	LOCATIONS DIVERSES	-	-1'000	-1'000	
Total 350 AUTRES LOISIRS				27'060	-1'000	26'060	29'000
	390 PAROISSE PROTESTANTE	3.390.318.00	ORGANISTES ET FRAIS DE CULTE	27'000	-	27'000	
		3.390.331.00	AMORTISSEMENTS	15'650	-	15'650	
		3.390.390.00	IMPUTATION INTERNE BÂTIMENTS	178'676	-	178'676	
Total 390 PAROISSE PROTESTANTE				221'326	-	221'326	196'000
	391 PAROISSE CATHOLIQUE	3.391.365.00	SUBVENTION A PAROISSE CATHOLIQUE	44'180	-	44'180	
Total 391 PAROISSE CATHOLIQUE				44'180	-	44'180	45'000
Total 3 CULTURE - LOISIRS - SPORTS				1'758'357	-258'750	1'499'607	1'353'000
4 SANTE	440 SOINS AMBULATOIRES	4.440.365.00	DIVERSES SUBVENTIONS ORGANISMES DE SANTE	2'500	-	2'500	
		Total 440 SOINS AMBULATOIRES				2'500	-
	470 CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES	4.470.318.00	CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS	2'000	-	2'000	
		Total 470 CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES				2'000	-
	490 AMBULANCES SIS NE	4.490.352.00	SERVICE D'AMBULANCES	459'500	-	459'500	
Total 490 AMBULANCES SIS NE				459'500	-	459'500	463'000
Total 4 SANTE				464'000	-	464'000	465'000
5 PREVOYANCE SOCIALE	530 ASSURANCES PRESTATIONS SOCIALES	5.530.309.00	FRAIS DE FORMATION	3'000	-	3'000	

Tâche	Chapitre	No. de compte	Libellé de compte	Charges budget 2013(+)	Recettes budget 2013(-)	Solde net budget 2013	Solde net budget prévisionnel
		5.530.310.00	FOURNITURES ET MATERIEL	7'000	-	7'000	
		5.530.315.00	FRAIS D'EXPLOITATION PROGRAMMES INFORMATIQUES	30'700	-	30'700	
		5.530.317.00	INDEMNITES DIVERSES	1'700	-	1'700	
		5.530.318.00	NETTOYAGES	3'000	-	3'000	
		5.530.319.00	FRAIS DIVERS	1'000	-	1'000	
		5.530.361.00	PART AUX CHARGES CANTONALES	150'000	-	150'000	
		5.530.390.00	IMPUTATION INTERNE ADMINISTRATION	440'482	-	440'482	
		5.530.390.01	IMPUTATION INTERNE BATIMENTS	8'684	-	8'684	
		5.530.451.00	RETROCESSION CCNC - AGENCE AVS	-	-26'981	-26'981	
		5.530.452.00	PART D'AUTRES COMMUNES	-	-37'100	-37'100	
		Total 530 ASSURANCES PRESTATIONS SOCIALES		645'566	-64'081	581'485	36'000
	540 STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE	5.540.331.00	AMORTISSEMENTS	2'900	-	2'900	
		5.540.365.00	SUBV. STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE	1'295'000	-	1'295'000	
		Total 540 STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE		1'297'900	-	1'297'900	1'289'000
	541 AUTRES CHARGES ET REVENUS	5.541.365.00	SUBVENTIONS ORGANISMES DE JEUNESSE	30'560	-	30'560	
		Total 541 AUTRES CHARGES ET REVENUS		30'560	-	30'560	22'000
	542 STRUCTURES PARASCOLAIRES	5.542.301.00	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	337'889	-	337'889	
		5.542.303.00	CHARGES SOCIALES (AVS, ALFA, AC)	49'848	-	49'848	
		5.542.304.00	COTISATIONS CAISSE DE PENSIONS	7'623	-	7'623	
		5.542.305.00	COTISATIONS ASSURANCES MALADIE ET ACCIDENTS	50'833	-	50'833	
		5.542.310.00	FOURNITURES ET MATERIEL	5'000	-	5'000	
		5.542.311.00	MOBILIER	1'000	-	1'000	
		5.542.313.00	REPAS	50'000	-	50'000	
		5.542.314.00	ENTRETIEN LOCAUX	5'000	-	5'000	
		5.542.315.00	ENTRETIEN MOBILIER, MACHINES, VEHICULES	4'000	-	4'000	
		5.542.316.00	LOCATION	69'600	-	69'600	
		5.542.317.00	FRAIS D'ANIMATION, EXCURSIONS	1'500	-	1'500	
		5.542.318.00	TELEPHONE	4'000	-	4'000	
		5.542.319.00	FRAIS DIVERS	3'000	-	3'000	
		5.542.331.00	AMORTISSEMENTS	4'995	-	4'995	
		5.542.365.00	SUBVENTIONS INST. PRIVEES	129'000	-	129'000	
		5.542.390.00	IMPUTATION INTERNE ADMINISTRATION	112'291	-	112'291	
		5.542.433.00	CONTRIBUTIONS DES PARENTS	-	-135'000	-135'000	
		5.542.436.00	PART EMPLOYES AVS/AC/LPP/LAA/PGMAL	-	-43'990	-43'990	

Tâche	Chapitre	No. de compte	Libellé de compte	Charges budget 2013(+)	Recettes budget 2013(-)	Solde net budget 2013	Solde net budget prévisionnel
		5.542.460.00	SUBVENTIONS FEDERALES	-	-97'000	-97'000	
		5.542.461.00	SUBVENTIONS CANTONALES	-	-127'700	-127'700	
		Total 542 STRUCTURES PARASCOLAIRES		835'580	-403'690	431'890	202'000
		560 ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS					
		5.560.365.00	AIDE AU LOGEMENT	25'000	-	25'000	
		Total 560 ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS		25'000	-	25'000	24'000
		580 PERSONNES AGEES					
		5.580.366.00	PERSONNES AGEES	50'000	-	50'000	
		Total 580 PERSONNES AGEES		50'000	-	50'000	57'000
		581 ACTION SOCIALE					
		5.581.361.00	PART CANTONALE AIDE SOCIALE ET MESURES D'INSERTION	4'514'900	-	4'514'900	
		Total 581 ACTION SOCIALE		4'514'900	-	4'514'900	4'936'000
		582 OFFICE DU TRAVAIL					
		5.582.361.00	PART CANTONALE MESURES D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE	654'170	-	654'170	
		Total 582 OFFICE DU TRAVAIL		654'170	-	654'170	881'000
		589 AUTRES TACHES D'ASSISTANCE					
		5.589.361.00	ALLOCATIONS FAMILIALES PERSONNES SAL	137'874	-	137'874	
		Total 589 AUTRES TACHES D'ASSISTANCE		137'874	-	137'874	50'000
		Total 5 PREVOYANCE SOCIALE		8'191'550	-467'771	7'723'779	7'497'000
6 TRAFIC	620 ROUTES COMMUNALES	6.620.301.00	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	1'501'171	-	1'501'171	
		6.620.303.00	CHARGES SOCIALES (AVS, ALFA, AC)	221'295	-	221'295	
		6.620.304.00	COTISATIONS CAISSE DE PENSIONS	258'300	-	258'300	
		6.620.305.00	COTISATIONS ASSURANCES MALADIE ET ACCIDENTS	66'087	-	66'087	
		6.620.311.00	SIGNALISATION ROUTIERE ET MATERIEL	162'500	-	162'500	
		6.620.313.00	PLAQUES IMMEUBLES	4'300	-	4'300	
		6.620.314.00	ENTRETIEN DES ROUTES ET DENEIGEMENT	1'150'000	-	1'150'000	
		6.620.315.00	ENTRETIEN VEHICULES ET CARBURANT	108'000	-	108'000	
		6.620.316.00	LOCATION	1'800	-	1'800	
		6.620.317.00	INDEMNITES	17'600	-	17'600	
		6.620.318.00	ASSURANCES ET TAXES	67'800	-	67'800	
		6.620.319.00	FRAIS DIVERS	12'000	-	12'000	
		6.620.331.00	AMORTISSEMENTS	368'139	-	368'139	
		6.620.390.00	IMPUTATION INTERNE ADMINISTRATION	61'761	-	61'761	
		6.620.390.01	IMPUTATION INTERNE BATIMENTS	97'503	-	97'503	
		6.620.436.00	DEDOMMAGEMENTS DE TIERS	-	-23'000	-23'000	
		6.620.436.01	PART EMPLOYES AVS/AC/LPP/LAA/PGMAL	-	-210'956	-210'956	
		6.620.439.00	SUBVENTION	-	-10'100	-10'100	
		6.620.490.00	IMPUTATION INTERNE DECHETS	-	-183'590	-183'590	

Tâche	Chapitre	No. de compte	Libellé de compte	Charges budget 2013(+)	Recettes budget 2013(-)	Solde net budget 2013	Solde net budget prévisionnel
	Total 620 ROUTES COMMUNALES			4'098'256	-427'646	3'670'610	3'469'000
	630 ROUTES PRIVEES	6.630.434.00	RECETTES DIVERSES	-	-1'000	-1'000	
	Total 630 ROUTES PRIVEES			-	-1'000	-1'000	-
	650 TRAFIC REGIONAL	6.650.314.00	ENTRETIEN SALLE D'ATTENTE	400	-	400	
		6.650.316.00	LOCATION SALLE D'ATTENTE	4'650	-	4'650	
		6.650.331.00	AMORTISSEMENTS	1'700	-	1'700	
		6.650.364.00	SUBVENTION TRANSPORTS REGIONAUX	959'900	-	959'900	
	Total 650 TRAFIC REGIONAL			966'650	-	966'650	823'000
Total 6 TRAFIC				5'064'906	-428'646	4'636'260	4'292'000
7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	700 APPROVISIONNEMENT EN EAU	7.700.301.00	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	296'558	-	296'558	
		7.700.303.00	CHARGES SOCIALES (AVS, ALFA, AC)	41'218	-	41'218	
		7.700.304.00	COTISATIONS CAISSE DE PENSIONS	49'447	-	49'447	
		7.700.305.00	COTISATIONS ASSURANCES MALADIE ET ACCIDENTS	12'309	-	12'309	
		7.700.306.00	EQUIPEMENT DU PERSONNEL	2'000	-	2'000	
		7.700.309.00	FORMATION	15'000	-	15'000	
		7.700.311.00	MATERIEL/MOBILIER/MACHINES	92'000	-	92'000	
		7.700.312.00	ACHAT D'EAU	334'000	-	334'000	
		7.700.313.00	SEL/CHLORATION/PRODUITS CHIMIQUES	12'000	-	12'000	
		7.700.314.00	ENTRETIEN RESEAU/RESERVOIRS	521'000	-	521'000	
		7.700.315.00	ENTRETIEN MOBILIER/MACHINES/VEHICULES	88'000	-	88'000	
		7.700.316.00	LOCATION	2'400	-	2'400	
		7.700.317.00	FRAIS DE DEPLACEMENT	11'500	-	11'500	
		7.700.318.00	ALARME/ANALYSES/ETUDES	192'000	-	192'000	
		7.700.319.00	COTISATIONS ET FRAIS DIVERS	13'500	-	13'500	
		7.700.330.00	PERTES SUR DEBITEURS	3'000	-	3'000	
		7.700.331.00	AMORTISSEMENTS	650'000	-	650'000	
		7.700.352.00	CONTRIBUTIONS SIVAMO ET SECH	433'000	-	433'000	
		7.700.371.00	REDEVANCE CANTONALE	606'000	-	606'000	
		7.700.380.00	ATTRIBUTION A RESERVE	1'741	-	1'741	
		7.700.390.00	IMPUTATION INTERNE ADMINISTRATION	420'061	-	420'061	
		7.700.390.01	IMPUTATION INTERETS	200'000	-	200'000	
		7.700.427.00	LOCATIONS	-	-1'000	-1'000	
		7.700.431.00	EMOLUMENTS	-	-5'000	-5'000	
		7.700.434.00	TAXES DE BASE EAU POTABLE	-	-948'800	-948'800	
		7.700.435.00	TAXE SUR LA CONSOMMATION	-	-2'364'000	-2'364'000	

Tâche	Chapitre	No. de compte	Libellé de compte	Charges budget 2013(+)	Recettes budget 2013(-)	Solde net budget 2013	Solde net budget prévisionnel
		7.700.436.00	RECUPERATION DIVERSES	-	-20'500	-20'500	
		7.700.436.01	PART EMPLOYES AVS/AC/LPP/LAA/PGMAL	-	-39'734	-39'734	
		7.700.439.00	AUTRES RECETTES	-	-100	-100	
		7.700.451.00	DEDOMMAGEMENT PERCEPTION REDEVANCE CANTONALE	-	-4'600	-4'600	
		7.700.461.00	SUBVENTIONS CANTONALES	-	-7'000	-7'000	
		7.700.474.00	REDEVANCE CANTONALE	-	-606'000	-606'000	
		Total 700 APPROVISIONNEMENT EN EAU		3'996'734	-3'996'734	0	-
	710 ASSAINISSEMENT	7.710.301.00	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	281'145	-	281'145	
		7.710.303.00	CHARGES SOCIALES (AVS, ALFA, AC)	39'686	-	39'686	
		7.710.304.00	COTISATIONS CAISSE DE PENSIONS	47'200	-	47'200	
		7.710.305.00	COTISATIONS ASSURANCES MALADIE ET ACCIDENTS	11'852	-	11'852	
		7.710.306.00	EQUIPEMENT DU PERSONNEL	2'000	-	2'000	
		7.710.309.00	FORMATION	15'000	-	15'000	
		7.710.311.00	MATERIEL/MOBILIER/MACHINES	77'000	-	77'000	
		7.710.312.00	ELECTRICITE/EAU/MAZOUT	209'000	-	209'000	
		7.710.313.00	PRODUITS CHIMIQUES ET TRAITEMENT	64'000	-	64'000	
		7.710.314.00	ENTRETIEN DU RESEAU	480'000	-	480'000	
		7.710.315.00	ENTRETIEN MOBILIER/MACHINES/VEHICULES	11'000	-	11'000	
		7.710.316.00	REDEVANCE TERRAINS	1'000	-	1'000	
		7.710.317.00	FRAIS DE DEPLACEMENT	11'500	-	11'500	
		7.710.318.00	EVACUATION DES BOUES/REDEVANCE/CADASTRE	402'500	-	402'500	
		7.710.319.00	COTISATIONS ET FRAIS DIVERS	11'100	-	11'100	
		7.710.330.00	PERTES SUR DEBITEURS	3'000	-	3'000	
		7.710.331.00	AMORTISSEMENTS	1'380'000	-	1'380'000	
		7.710.352.00	CONTRIBUTIONS A SYNDICATS/COMMUNES	357'000	-	357'000	
		7.710.380.00	ATTRIBUTION A RESERVE	1'602	-	1'602	
		7.710.390.00	IMPUTATION INTERETS	460'000	-	460'000	
		7.710.390.01	IMPUTATION INTERNE ADMINISTRATION	420'061	-	420'061	
		7.710.431.00	EMOLUMENTS DIVERS	-	-5'000	-5'000	
		7.710.434.00	TAXES ASSAINISSEMENTS	-	-4'230'000	-4'230'000	
		7.710.436.00	RECUPERATION DIVERSES	-	-6'500	-6'500	
		7.710.436.01	PART EMPLOYES AVS/AC/LPP/LAA/PGMAL	-	-38'446	-38'446	
		7.710.439.00	AUTRES RECETTES	-	-100	-100	
		7.710.451.00	DEDOMMAGEMENT CANTON	-	-4'600	-4'600	
		7.710.461.00	INDEMNITE COLLECTE DECHETS SPECIAUX	-	-1'000	-1'000	
		Total 710 ASSAINISSEMENT		4'285'646	-4'285'646	0	-
	720 RECOLTE DECHETS DES	7.720.301.00	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	66'000	-	66'000	

Tâche	Chapitre	No. de compte	Libellé de compte	Charges budget 2013(+)	Recettes budget 2013(-)	Solde net budget 2013	Solde net budget prévisionnel
	MENAGES						
		7.720.303.00	CHARGES SOCIALES (AVS, ALFA, AC)	8'700	-	8'700	
		7.720.305.00	COTISATIONS ASSURANCES MALADIE ET ACCIDENTS	2'800	-	2'800	
		7.720.311.00	MATERIEL	25'000	-	25'000	
		7.720.315.00	ENTRETIEN DU MATERIEL	8'000	-	8'000	
		7.720.318.00	RAMASS. DECHETS URBAINS, ENCOMBRANTS ET VALORISABLES	995'000	-	995'000	
		7.720.330.00	PERTES SUR DEBITEURS	10'000	-	10'000	
		7.720.331.00	AMORTISSEMENTS	24'710	-	24'710	
		7.720.352.00	PARTICIPATION DECHETTERIE	44'000	-	44'000	
		7.720.361.00	TRAITEMENT DES DECHETS SPECIAUX	6'500	-	6'500	
		7.720.380.00	ATTRIBUTION A RESERVE	1'006	-	1'006	
		7.720.390.00	IMPUTATION INTERNE TP	183'590	-	183'590	
		7.720.390.01	IMPUTATION INTERNE ADMINISTRATION	78'855	-	78'855	
		7.720.390.02	IMPUTATION INTERNE BATIMENTS	2'600	-	2'600	
		7.720.434.00	TAXE DECHETS MENAGES	-	-634'167	-634'167	
		7.720.435.00	RECUPERATIONS DIVERSES	-	-75'000	-75'000	
		7.720.436.00	RETROCESSION VADEC "AU SAC"	-	-375'679	-375'679	
		7.720.436.01	PART EMPLOYES AVS/AC/LAA/PGMAL	-	-4'200	-4'200	
		7.720.439.00	RECETTES DIVERSES	-	-900	-900	
		7.720.490.00	IMPUTATION INTERNE DECHETS ENTREPRISES	-	-114'604	-114'604	
		Total 720 RECOLTE DECHETS DES MENAGES		1'456'761	-1'204'550	252'211	665'000
	722 ECHETS DES ENTREPRISES						
		7.722.318.00	VADEC INCINERATION DECHETS "AU POIDS"	225'000	-	225'000	
		7.722.330.00	PERTES SUR DEBITEURS	2'000	-	2'000	
		7.722.380.00	ATTRIBUTION A RESERVE	74	-	74	
		7.722.390.00	IMPUTATION INTERNE ADMINISTRATION	16'525	-	16'525	
		7.722.390.01	IMP. INTERNE RAMASSAGES DECHETS DU CHAPITRE "MENAGES"	114'604	-	114'604	
		7.722.434.00	TAXE DE BASE ENTREPRISES	-	-186'402	-186'402	
		7.722.436.00	RETROCESSION VADEC "AU SAC"	-	-3'801	-3'801	
		7.722.434.01	TAXE DECHETS ENTREPRISES AU POIDS	-	-168'000	-168'000	
		Total 722 ECHETS DES ENTREPRISES		358'203	-358'203	-	-
	740 CIMETIERES						
		7.740.314.00	ENTRETIEN	20'000	-	20'000	
		7.740.318.00	FRAIS D'INHUMATION	15'000	-	15'000	
		7.740.331.00	AMORTISSEMENTS	2'350	-	2'350	
		7.740.434.00	EMOLUMENTS INHUMATION	-	-2'000	-2'000	

Tâche	Chapitre	No. de compte	Libellé de compte	Charges budget 2013(+)	Recettes budget 2013(-)	Solde net budget 2013	Solde net budget prévisionnel
	Total 740 CIMETIERES			37'350	-2'000	35'350	41'000
	780 EDICULES	7.780.314.00	ENTRETIEN FONTAINES ET WC PUBLICS	15'000	-	15'000	
		7.780.331.00	AMORTISSEMENTS	4'550	-	4'550	
	Total 780 EDICULES			19'550	-	19'550	19'000
	790 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	7.790.318.00	HONORAIRES ET FRAIS DE PLAN	50'000	-	50'000	
		7.790.331.00	AMORTISSEMENTS	42'900	-	42'900	
		7.790.436.00	RECUPERATION DIVERSES	-	5'000	5'000	
	Total 790 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			92'900	5'000	97'900	98'000
	791 POLITIQUE REGIONALE	7.791.361.00	SUBVENTIONS RUN	42'725	-	42'725	
		7.791.365.00	COTISATIONS PARC CHASSERAL	25'200	-	25'200	
	Total 791 POLITIQUE REGIONALE			67'925	-	67'925	-
	Total 7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT			10'315'069	-9'842'133	472'936	823'000
8 ECONOMIE PUBLIQUE	800 AGRICULTURE	8.800.314.00	VERSEMENT SAL	15'000	-	15'000	
		8.800.331.00	AMORTISSEMENTS	12'600	-	12'600	
	Total 800 AGRICULTURE			27'600	-	27'600	15'000
	812 SYLVICULTURE	8.812.301.00	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	393'000	-	393'000	
		8.812.303.00	CHARGES SOCIALES (AVS, ALFA, AC)	58'917	-	58'917	
		8.812.304.00	COTISATIONS CAISSE DE PENSIONS	66'145	-	66'145	
		8.812.305.00	COTISATIONS ASSURANCES MALADIE ET ACCIDENTS	17'596	-	17'596	
		8.812.306.00	EQUIPEMENT DU PERSONNEL	8'000	-	8'000	
		8.812.309.00	COURS ET FORMATIONS	2'000	-	2'000	
		8.812.310.00	ACHAT MATERIEL	10'000	-	10'000	
		8.812.313.00	FRAIS DE REBOISEMENT	37'050	-	37'050	
		8.812.314.00	ENTRETIEN DEVESTITURE	11'700	-	11'700	
		8.812.317.00	INDEMNITES	34'900	-	34'900	
		8.812.318.00	FRAIS DE FACONNAGE ET DE DEBARDAGE	1'110'000	-	1'110'000	
		8.812.319.00	FRAIS DIVERS	50'000	-	50'000	
		8.812.331.00	AMORTISSEMENTS	900	-	900	
		8.812.351.00	PART AUX FRAIS DE GESTION TECHNIQUE	87'100	-	87'100	
		8.812.380.00	ATTRIBUTION A RESERVE	14'324	-	14'324	
		8.812.390.00	IMPUTATION INTERNE ADMINISTRATION	30'380	-	30'380	
		8.812.390.01	IMPUTATION INTERNE BATIMENTS	29'409	-	29'409	
		8.812.435.00	VENTE DE BOIS	-	-1'327'105	-1'327'105	
		8.812.436.00	PART EMPLOYES AVS/AC/LAA/PGMAL/LPP	-	-55'000	-55'000	
		8.812.439.00	RECETTES DE TIERS	-	-96'750	-96'750	

Tâche	Chapitre	No. de compte	Libellé de compte	Charges budget 2013(+)	Recettes budget 2013(-)	Solde net budget 2013	Solde net budget prévisionnel
		8.812.452.00	RECUPERATION FORETS ETATS	-	-67'000	-67'000	
		8.812.461.00	SUBVENTIONS	-	-519'585	-519'585	
		8.812.480.00	PRELEVEMENT A RESERVE	-	-33'300	-33'300	
		Total 812 SYLVICULTURE		1'961'421	-2'098'740	-137'319	-172'000
	830 TOURISME	8.830.306.00	TAXE DE SEJOUR	2'000	-	2'000	
		8.830.318.00	CARTES JOURNALIERES CFF	62'000	-	62'000	
		8.830.361.00	TOURISME NEUCHATELOIS	39'000	-	39'000	
		8.830.406.00	RECETTES TAXE DE SEJOUR	-	-2'400	-2'400	
		8.830.435.00	VENTE CARTES JOURNALIERES CFF	-	-70'000	-70'000	
		Total 830 TOURISME		103'000	-72'400	30'600	61'000
	860 SERVICE DE L'ELECTRICITE	8.860.372.00	PROJET SOLUTION	100'000	-	100'000	
		8.860.390.00	IMPUTATION INTERNE ADMINISTRATION	46'196	-	46'196	
		8.860.410.00	REDEVANCE GROUPE E	-	-862'000	-862'000	
		8.860.469.00	PROJET SOLUTION	-	-50'000	-50'000	
		Total 860 SERVICE DE L'ELECTRICITE		146'196	-912'000	-765'804	-1'080'000
	861 GAZ	8.861.410.00	REDEVANCE GAZ	-	-42'000	-42'000	
		Total 861 GAZ		-	-42'000	-42'000	-130'000
	862 CHAUFFAGE (A DISTANCE)	8.862.312.00	COMBUSTIBLE	132'400	-	132'400	
		8.862.313.00	AUTRES MARCHANDISES	1'000	-	1'000	
		8.862.314.00	ENTRETIEN	9'600	-	9'600	
		8.862.331.00	AMORTISSEMENTS	45'900	-	45'900	
		8.862.333.00	AMORTISSEMENT DECOUVERT	6'000	-	6'000	
		8.862.390.01	IMPUTATION INTERNE BATIMENTS	1'800	-	1'800	
		8.862.435.00	VENTES	-	-165'700	-165'700	
		8.862.480.00	PRELEVEMENT A RESERVE CAD	-	-31'000	-31'000	
		Total 862 CHAUFFAGE (A DISTANCE)		196'700	-196'700	-	41'000
		Total 8 ECONOMIE PUBLIQUE		2'434'917	-3'321'840	-886'923	-1'265'000
9 FINANCES ET IMPOTS	900 IMPÔTS	9.900.400.00	IMPOT SUR LES REVENUS PP	-	-28'000'000	-28'000'000	
		9.900.400.01	IMPOT SUR LA FORTUNE PP	-	-2'135'000	-2'135'000	
		9.900.400.02	IMPOT SUR LES PRESTATION EN CAPITAL PP	-	-425'000	-425'000	
		9.900.400.03	IMPOT DES FRONTALIERS	-	-1'200'000	-1'200'000	
		9.900.400.04	IMPOT A LA SOURCE	-	-520'000	-520'000	
		9.900.401.00	IMPOT SUR LES BENEFICE DES PM	-	-2'778'000	-2'778'000	
		9.900.401.01	IMPOT SUR LE CAPITAL DE PM	-	-469'050	-469'050	

Tâche	Chapitre	No. de compte	Libellé de compte	Charges budget 2013(+)	Recettes budget 2013(-)	Solde net budget 2013	Solde net budget prévisionnel
		9.900.402.00	IMPOT FONCIER	-	-220'000	-220'000	
		9.900.406.00	TAXE SUR LES CHIENS	-	-100'000	-100'000	
		9.900.421.00	TAXE D'EXEMPTION DU SERVICE DU FEU	-	-770'000	-770'000	
		9.900.462.00	REDISTRIBUTION DU FONDS DE REFORME DES PM	-	-1'650'000	-1'650'000	
		Total 900 IMPÔTS		-	-38'267'050	-38'267'050	-35'083'000
		921 CONTRIBUTIONS RECUES DE LA PEREQUATION FINANCIERE					
		9.921.462.00	CONTRIBUTION RECUE DE LA PEREQUATION	-	-118'815	-118'815	
		Total 921 CONTRIBUTIONS RECUES DE LA PEREQUATION FINANCIERE		-	-118'815	-118'815	-1'174'000
		930 QUOTES-PARTS AUX RECETTES					
		9.930.441.00	PATENTES ET CONCESSIONS	-	-30'000	-30'000	
		Total 930 QUOTES-PARTS AUX RECETTES		-	-30'000	-30'000	-29'000
		940 INTERETS					
		9.940.322.00	INTERETS PASSIFS	2'200'000	-	2'200'000	
		9.940.420.00	REVENU DES TITRES, INTERETS	-	-200'000	-200'000	
		9.940.490.00	IMPUTATION INTERNE INTERETS EAUX/ECOLE	-	-918'489	-918'489	
		Total 940 INTERETS		2'200'000	-1'118'489	1'081'511	1'461'000
		942 BIENS DU PATRIMOINE FINANCIER					
		9.942.312.00	EAU/ENERGIE/COMBUSTIBLE	70'000	-	70'000	
		9.942.313.00	AUTRES MARCHANDISES	12'000	-	12'000	
		9.942.314.00	ENTRETIEN	500'000	-	500'000	
		9.942.318.00	ASSURANCES ET DIVERS	117'000	-	117'000	
		9.942.341.00	REMBOURSEMENT AIDE FEDERALE	18'000	-	18'000	
		9.942.423.00	LOYERS	-	-2'750'000	-2'750'000	
		9.942.427.00	LOCATIONS DIVERSES	-	-28'000	-28'000	
		9.942.461.00	AIDE AU LOGEMENT	-	-10'000	-10'000	
		Total 942 BIENS DU PATRIMOINE FINANCIER		717'000	-2'788'000	-2'071'000	-1'949'000
		943 IMMEUBLES DU PATRIMOINE ADMINISTR.					
		9.943.301.00	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	1'367'567	-	1'367'567	
		9.943.303.00	CHARGES SOCIALES (AVS, ALFA, AC)	203'291	-	203'291	
		9.943.304.00	COTISATIONS CAISSE DE PENSIONS	222'100	-	222'100	
		9.943.305.00	COTISATIONS ASSURANCES MALADIE ET ACCIDENTS	57'500	-	57'500	
		9.943.311.00	MATERIEL ET DIVERS	10'000	-	10'000	
		9.943.312.00	EAU/ENERGIE/COMBUSTIBLE	1'000'000	-	1'000'000	
		9.943.314.00	ENTRETIEN	500'000	-	500'000	
		9.943.316.00	LOCATIONS DIVERSES	10'000	-	10'000	
		9.943.317.00	INDEMNITES DIVERSES	4'855	-	4'855	
		9.943.318.00	ASSURANCES ET DIVERS	120'000	-	120'000	

Tâche	Chapitre	No. de compte	Libellé de compte	Charges budget 2013(+)	Recettes budget 2013(-)	Solde net budget 2013	Solde net budget prévisionnel
		9.943.331.00	AMORTISSEMENTS	2'330'842	-	2'330'842	
		9.943.427.00	DIVERSES LOCATIONS	-	-237'840	-237'840	
		9.943.436.00	PART EMPLOYES AVS/AC/LAA/PGMAL/LPP	-	-189'610	-189'610	
		9.943.490.00	IMPUTATION INTERNE CHAPITRE 020	-	-364'925	-364'925	
		9.943.490.01	IMPUTATION INTERNE CHAPITRE 140	-	-88'437	-88'437	
		9.943.490.02	IMPUTATION INTERNE CHAPITRE 151	-	-24'276	-24'276	
		9.943.490.03	IMPUTATION INTERNE CHAPITRE 160	-	-128'294	-128'294	
		9.943.490.04	IMPUTATION INTERNE CHAPITRE 152	-	-47'123	-47'123	
		9.943.490.05	IMPUTATION INTERNE CHAPITRE 200	-	-913'695	-913'695	
		9.943.490.06	IMPUTATION INTERNE CHAPITRE 210	-	-913'695	-913'695	
		9.943.490.07	IMPUTATION INTERNE CHAPITRE 211	-	-1'325'785	-1'325'785	
		9.943.490.08	IMPUTATION INTERNE CHAPITRE 302	-	-56'733	-56'733	
		9.943.490.09	IMPUTATION INTERNE CHAPITRE 330	-	-27'066	-27'066	
		9.943.490.10	IMPUTATION INTERNE CHAPITRE 340	-	-599'841	-599'841	
		9.943.490.11	IMPUTATION INTERNE CHAPITRE 390	-	-178'676	-178'676	
		9.943.490.12	IMPUTATION INTERNE CHAPITRE 530	-	-8'684	-8'684	
		9.943.490.13	IMPUTATION INTERNE CHAPITRE 620	-	-97'503	-97'503	
		9.943.490.14	IMPUTATION INTERNE CHAPITRE 720	-	-2'600	-2'600	
		9.943.490.15	IMPUTATION INTERNE CHAPITRE 812	-	-29'409	-29'409	
		9.943.490.16	IMPUTATION INTERNE CHAPITRE 862	-	-1'800	-1'800	
		Total 943 IMMEUBLES DU PATRIMOINE ADMINISTR.		5'826'155	-5'235'992	590'164	412'000
		950 CONTRIBUTION EXTRAORDINAIRE					
		9.950.361.00	CONTRIBUTION DE SOLIDARITE	275'836	-	275'836	-
		Total 950 CONTRIBUTION EXTRAORDINAIRE		275'836	-	275'836	-
		Total 9 FINANCES ET IMPOTS		9'018'991	-47'558'346	-38'539'354	-36'362'000
		Total général		75'088'785	-75'096'347	-7'562	-87'000

CHAPITRES SORTANT DU BUDGET 2013

239 BOURSES	COTISATION AU FONDS DE FORMATION CCNC, INCL. MAINTENANT DANS LES CHARGES	
D'APPRENTISSAGE	SALARIALES	10'000
460 SERVICE MEDICAL DES		
ECOLE	INCLU DANS 200, 210, 211	65'000
TOTAL SELON BUDGET PREVISIONNEL		-12'000

16. Commentaires détaillés du budget de fonctionnement 2013

Numéros de comptes	Remarques et commentaires
Tous les comptes XXX.301.XX Traitements du personnel administratif et technique	Tous les traitements du personnel, hors enseignants, ont été maintenus à leur niveau de 2012. Cela signifie qu'aucune indexation ou aucun échelon n'ont été accordés. Une reclassification des fonctions aura lieu d'ici la fin du 1 ^{er} semestre 2013, date à partir de laquelle les progressions salariales seront redéfinies. L'ensemble (y.c. enseignants) des traitements tient également compte d'un 1% supplémentaire de cotisation à la caisse de pension, à charge de l'employeur, et de 0.3% supplémentaires à charge des assurés de plus de 40ans.
Tous les comptes XXX.302.XX Traitements du personnel enseignant	Les directives du Service de l'enseignement obligatoire quant aux augmentations salariales 2013 pour l'enseignement sont les suivantes : un échelon automatique (HP) ; une diminution de l'indexation de 9,3% à 8,3%, dont nous n'avons pas tenu compte, en raison des récentes déclarations du Conseil d'Etat ; la revalorisation reste à 4% ; la retenue obligatoire passe de 0.55% à 0%.
Tous les comptes XXX.390/490.XX Imputations internes	Ce sont des charges imputées à d'autres dicastères pour des questions de transparence comptable ou de calcul du prix coûtant d'une structure. La plus grande part provient de la gérance des immeubles, laquelle "refacture" aux autres services certaines des charges liées aux bâtiments qui leur sont dévolus. Toutefois, dans l'attente de la mise en place définitive de la commune, celles-ci ont été limitées au strict nécessaire.
0.011.300.00	L'inscription de ce montant donne la possibilité au Conseil général, s'il le souhaite, de prévoir des jetons de présence à 60 francs pour les séances du Conseil général et 40 francs pour les séances des commissions.
0.011.310.00	Matériel de votation et d'élection.
0.012.301.00	L'enveloppe des traitements est reprise du budget prévisionnel. La différence par rapport à ce dernier provient des allocations complémentaires versées aux conseillers communaux ayant des enfants, à raison de Fr. 145.--/enfant/mois.
0.020.301.00/01	Les charges du personnel « administratif » ont été enregistrées dans le chapitre « 0. Administration », puis elles sont ensuite ventilées dans les imputations internes.

Numéros de comptes	Remarques et commentaires
0.020.311.00	Il s'agit des frais liés à la réorganisation, concernant le renouvellement du parc informatique, le réaménagement des locaux de l'administration, etc., soit sur Fr. 430'000.--, Fr. 380'000.--. Cette part sera financée par la réserve affectée au travers de la rubrique 020.480.00.
0.020.315.00	Redevances des logiciels informatiques et mise en place de nouveaux logiciels, entretien du mobilier/matériel. Fr. 178'000.— seront prélevés à la réserve affectée de réorganisation.
0.020.480.00	Prélèvement des frais/charges salariales liées à la réorganisation de la commune.
1.100.XXX.XX	Ce chapitre contient essentiellement les frais liés à la mensuration officielle et au poids public.
1.101.XXX.XX	Ce chapitre contient les frais du contrôle des habitants et de l'Etat civil. Cette dernière prestation est à nouveau internalisée suite à la fusion et une part sera refacturée à la commune de Valangin.
1.113.XXX.XXX	Ce sont pour l'essentiel les coûts du mandat de prestations avec la police neuchâteloise, basés sur l'offre soumise au Conseil communal en novembre 2012. Une analyse sera effectuée pour savoir s'il est préférable de confier certaines tâches à un assistant de sécurité publique, plutôt qu'à la police neuchâteloise. Les recettes d'amendes ont été budgétisées à un montant inférieur d'environ Fr. 100'000.— aux comptes 2011.
1.140.XXX.XX	L'organisation définitive de la défense contre les incendies sera établie dans le courant de l'année 2013, en collaboration avec l'ECAP, une fois que les dispositions d'application de la nouvelle législation seront connues. D'un point de vue budgétaire, ce chapitre contient l'ensemble des coûts des quatre compagnies et du Centre de secours. Toutefois, le budget a déjà été préparé dans un souci de synergie, en évitant les achats à double et en réalisant des économies sur le montant global du chapitre, comme demandé par le budget prévisionnel.
1.140.309.00	Soldes pour les exercices, les travaux spécifiques, indemnités pour les cours cantonaux, examens médicaux, prestations au personnel (présents divers, subsistance-boissons-collations, Téléthon, jubilaires, cadeaux pour limite d'âge, etc.).
1.140.315.00	Entretien des véhicules, du matériel, des appareils respiratoires isolants, de l'habillement et des échelles pivotantes.

Numéros de comptes	Remarques et commentaires
	Expertises diverses (échelles et véhicules). Contrôles périodiques (tonne-pompe, échelles pivotantes, pompes, etc.). Carburant pour véhicules et agrégats.
1.140.452.00	Part de Valangin aux coûts du service de défense-incendie et de secours, en fonction du nombre d'habitants et de la valeur ECAP des bâtiments.
1.151.314.00	Frais et entretien des stands de tir.
1.152.XXX.XX	Le budget prévisionnel prévoyait l'abandon du cantonnement des Geneveys-sur-Coffrane, toujours en fonction actuellement. Une étude plus approfondie sera réalisée sur les perspectives en matière d'accueil de troupes en cours de répétition, par exemple.
1.160.351.00	Part aux coûts généraux de la protection civile à raison de Fr. 14.--/habitant.
1.160.461.00	Subvention de 100% sur tous les frais effectifs et reconnus par le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) engagés par l'organisation de protection civile du Val-de-Ruz. Certains coûts, notamment pour les abris de protection civile gérés par les communes, ne sont pas pris en charge.
2.200.XXX.XX	Pour l'année 2013, nous prévoyons une moyenne de 715 élèves au cycle 1, pour un prix net d'environ Fr. 7'260.--/élève.
2.200.310.00	Fournitures, travaux manuels et dessin, GIS. Ce poste comprend deux licences SAP, soit une « production », une licence « consultation » + Fr. 47.-- par salarié (enseignants). Ces frais sont répartis dans les trois cycles.
2.200.317.00	Courses d'école, camps, journées sportives ou camps polysportifs, journées culturelles.
2.200.318.00	Frais de transports des élèves, service médical des écoles, conférences, récitals.
2.200.352.00	Ecolage pour 23 élèves de Montmollin. Le budget comprend également l'écolage pour 7 mois de scolarisation de 45 élèves de Fenin-Vilars-Saules et 4 élèves d'Engollon, qui seront ensuite à nouveau scolarisés dans le Cercle scolaire de Val-de-Ruz, dès la rentrée d'août 2013.

Numéros de comptes	Remarques et commentaires
2.200.452.00	Facturation de la scolarisation de 15 élèves de Valangin au cycle 1.
2.210.XXX.XX	Pour l'année 2013, nous prévoyons une moyenne de 746 élèves au cycle 2, pour un coût net d'environ Fr. 8'240.--/élève.
2.210.352.00	Ecolage pour 31 élèves de Montmollin. Le budget comprend également l'écolage pour 7 mois de 45 élèves de Fenin-Vilars-Saules, 2 élèves d'Engollon et 17 élèves de Savagnier qui seront ensuite à nouveau scolarisés dans le cercle scolaire du Val-de-Ruz, dès la rentrée d'août 2013.
2.210.317.00	Courses d'école, semaines hors-cadre, journées sportives ou camps polysportifs, journées culturelles.
2.210.318.00	Frais de transports des élèves, service médical des écoles, conférences, récitals.
2.210.452.00	Facturation de la scolarisation de 20 élèves de Valangin au cycle 2.
2.211.XXX.XX	Pour l'année 2013, nous prévoyons une moyenne de 575 élèves au cycle 3, pour un coût net d'environ Fr. 11'590.--/élève.
2.211.310.00	Remplacement du matériel en biologie et chimie, achat d'une machine à coudre, achats de livres spécialisés, frais pour les activités complémentaires facultatives.
2.211.352.00	Ecolage pour 19 élèves de Montmollin, 32 élèves de Fenin-Vilars-Saules, 1 élève d'Engollon, 63 élèves de Savagnier, 1 élève des Geneveys-sur-Coffrane et 2 élèves de Villiers.
2.211.317.00	Courses, échanges, camps de ski, semaine polysportive, mentorat, frais de transports.
2.220.351.00	Les communes participent aux frais de scolarisation, en école ou en établissement spécialisé, de leurs ressortissants en âge de scolarité obligatoire, selon les tarifs définis par le DECS. Ces derniers sont calculés pour être égaux au coût moyen d'un élève en âge de scolarité obligatoire dans le cursus normal. Le prix 2012 du cycle 1 se monte à Fr. 23.50/enfant/jour ouvrable ; pour le cycle 2 à Fr. 39.60/enfant/jour ouvrable ; pour le cycle 3, à Fr. 51.70/enfant/jour ouvrable. En 2013 pour Val-de-Ruz, 28 enfants sont concernés.

Numéros de comptes	Remarques et commentaires
3.300.318.00	Cotisations au Bibliobus à raison de Fr. 7.70/habitant + Fr. 50.— de cotisation fixe. Membres actuels : Boudevilliers - Dombresson - Engollon - Fenin-Vilars-Saules - Fontainemelon - Les Hauts-Geneveys - Montmollin - Villiers.
3.302.XXX.XX	Ce chapitre contient essentiellement les frais liés aux salles de spectacle de Fontainemelon et Savagnier.
3.309.318.00	Fête nationale, jardins musicaux et diverses manifestations.
3.309.319.00	Reprise de diverses tâches autrefois assurées par l'ARVR, telles que le Snow-bus, le transport aux promotions du Locle, le soutien au salon commercial du Val-de-Ruz et la subvention au journal Val-de-Ruz Info.
3.309.365.00	Subventions accordées à de nombreuses sociétés (sociétés locales, sociétés de développement, sociétés diverses)
3.340.XXX.XX	Ce chapitre contient essentiellement les frais du centre sportif des Geneveys-sur-Coffrane et des différentes salles de gymnastique de la région.
3.340.365.00	Subvention aux organismes et sociétés sportives.
3.350.365.00	y.c. subventions à la ludothèque, à raison de Fr. 0.50/habitant
3.390.XXX.XX	Frais de culte et des temples réformés.
4.390.452.00	Frais d'ambulance facturés par le SIS, pour un coût de Fr. 29.50 par habitant.
5.530.XXX.XX	Ce chapitre contient les frais de fonctionnement du guichet et de l'agence AVS. Ils étaient autrefois englobés dans le chapitre 581 des budgets des communes, d'où la différence avec le budget prévisionnel.
5.530.361.00	Participation aux charges salariales cantonales. Donnée non maîtrisable. Augmentation annuelle estimée à Fr. 20'000.- (selon évolution 2010-2011).
5.530.390.00	Imputation des charges salariales des assistantes sociales, de la responsable de l'agence AVS et de l'administratrice de l'unité.

Numéros de comptes	Remarques et commentaires
5.530.451.00	Rétrocession de la CCNC pour la tenue de l'agence AVS, à raison de Fr. 1.70/habitant.
5.530.452.00	Refacturation des mandats aux deux autres communes externes, soit Rochefort et Brot-Dessous.
5.540.365.00	Parts communales versées aux structures d'accueil de la petite enfance, selon le barème cantonal. On peut constater une augmentation régulière de ce poste d'environ 3% à 5% annuel, cependant en 2013 celui-ci devrait diminuer suite à l'introduction de la nouvelle loi et on peut espérer une réduction d'environ 10% par rapport à 2011.
5.541.365.00	Subventions au Noctambus ; bus Pyjama ; Centre de jeunesse Cernier (Fr. 1.-/hab.).
5.542.301.00	Traitements du personnel des structures parascolaires avec le passage du poste d'une responsable pour les structures à 100%. On constate que le nombre de places proposées est en constante augmentation et la demande est relativement forte dans ce domaine.
5.581.361.00	<p>Programme d'insertion (Fr. 126'800.-) et aide matérielle (Fr. 4'388'100.-) selon courrier du DJSF du 4.10.2012. Pour mémoire, les frais cantonaux sont supportés à raison de 60% par les communes et 40% par l'Etat. Dès 2013, les charges d'aides matérielles destinées aux requérants d'asile, aux admis provisoires et aux réfugiés titulaires d'un permis B ou F, ne seront plus supportées par la Confédération. Elles seront donc supportées par l'Etat et les communes, à travers le pot commun de l'aide sociale.</p> <p>Les chiffres communiqués par l'Etat seront peut-être revus à la hausse en décembre 2012, suite aux débats budgétaires du Grand Conseil. Toutefois, cela pourrait aller de pair avec l'abandon de la contribution de solidarité, ce qui pourrait compenser l'augmentation des charges d'aide sociale.</p>
5.582.361.00	Part aux mesures d'intégration professionnelles, financées à raisons de 50% par l'Etat et 50% par les communes.
5.589.361.00	Selon le budget communiqué par l'Etat, les communes contribuent aux allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative, découlant de la Loi d'introduction de la loi fédérale sur les allocations familiales (LILAFam), adoptée par le Grand Conseil le 3 septembre 2008.

Numéros de comptes	Remarques et commentaires
6.620.301.00	Traitements du personnel de voirie. Une part des charges salariales est imputée dans les chapitres des déchets, afin de prendre en compte le travail des cantonniers en faveur de ce chapitre autofinancé (à raison de 80%).
6.620.314.00	Ce poste comprend Fr. 230'000.— pour l'entretien de l'éclairage public, Fr. 250'000.— pour des travaux de déneigement, Fr. 645'000.— d'entretien des routes et Fr. 25'000.— de travaux par tiers.
6.620.331.00	Le budget 2013 prévoit l'utilisation d'une part des réserves « Routes » des communes, afin d'abaisser la charge d'amortissements dans ce chapitre, pour un montant total économisé d'environ Fr. 200'000.--.
6.650.364.00	Part au "pot commun" des transports publics. La participation des communes reste stable par rapport à 2012, puisque les 15 communes contribueront en 2012 à hauteur de Fr. 957'166.--. Les conditions-cadres des entreprises de transports ont évolué, les entreprises auront des charges supplémentaires pour couvrir l'augmentation de la redevance d'utilisation de l'infrastructure ferroviaire. Toutefois, ces dernières seront partiellement compensées par les recettes additionnelles liées à l'augmentation tarifaire pour l'année horaire 2013. Des économies justifiées par des mesures de rationalisation ont également été intégrées dans le budget. La quote-part de la Confédération devrait rester stable.
7.700/710.XXX.XX	Le budget 2013 des chapitres autofinancés liés à l'eau potable tient compte de la reprise des installations des communes de Boudevilliers, Coffrane et de Montmollin, ainsi que des amortissements sur les nouveaux investissements. Les tarifs appliqués à l'ensemble du Val-de-Ruz ont été repris de MultiRuz.
7.700/710.301.00	Les charges salariales concernent le personnel technique et d'exploitation. Les charges du personnel « administratif » sont imputées depuis le chapitre « Administration communale » par une rubrique 390.
7.700.352.00	Contributions versées à SIVAMO et au SECH (Syndicat des eaux de Chasseral).
7.700.434.00	Taxes de base eau potable, taxes de base défense incendie et locations des compteurs.
7.700.435.00	Taxe sur la consommation d'eau potable.

Numéros de comptes	Remarques et commentaires
7.710.352.00	Contributions versées à A4EOVR, ainsi qu'à la STEP de la Saunerie de Colombier et au Syndicat des eaux usées de Montmollin et Rochefort, pour l'épuration des eaux de Montmollin.
7.710.434.00	Taxe de base assainissement, location des compteurs, taxe d'assainissement sur la consommation, taxe de drainage, contribution communale à la taxe de drainage et taxe sur le domaine public.
7.720.XXX.XX	Le budget tient compte d'un financement de 20% par l'impôt. Au niveau des déchets verts, il est prévu d'instaurer un ramassage porte-à-porte dans tous les villages. Le budget est toutefois encore relativement difficile à établir pour l'instant, étant donné l'incertitude qu'il règne toujours quand à la rétribution sur la vente des sacs taxés, qui sera reversée par Vadec aux communes. Pour rappel, l'année 2012, première année d'introduction du nouveau système, n'a pas encore été bouclée, ce qui rend les prévisions difficiles.
8.812.318.00	Frais de façonnage et de débardage pour 17'187m3 de bois
8.812.435.00	Vente des 17'187m3 de bois façonnés et débardés, notamment de : 10'074m3 de bois de service résineux à un prix estimé de Fr. 94.--/m3 1'645m3 de bois de service feuillus à Fr. 60.--/m3 1'320m3 de bois d'industrie résineux à Fr. 41.--/m3 1'201m3 de bois de feu à un prix de Fr. 86.--/m3.
9.900.400.XX	Les chiffres mentionnés tiennent compte des premiers effets de la réforme de la fiscalité des personnes physiques adoptée par le Grand Conseil le 30 mai 2012. Lesdits effets engendrent une baisse des recettes fiscales de Fr. 1'080'000.— pour Val-de-Ruz et d'environ 20 millions de francs sur l'ensemble du canton. L'évolution démographique du Val-de-Ruz nous laisse penser que les recettes des personnes physiques connaîtront très certainement une nouvelle progression l'année prochaine. Toutefois, sur fonds de crise européenne, qui pourrait engendrer une baisse rapide de la conjoncture, nous savons que les contribuables adaptent rapidement leurs tranches d'impôt lorsque leur revenu baisse. Dès lors, nous sommes restés relativement prudents sur l'évolution de ces recettes,

Numéros de comptes	Remarques et commentaires
9.900.401.XX	<p>puisque nous avons tablé sur une progression de seulement 1% sur la base des tableaux de bords.</p> <p>Afin de renforcer l'attractivité du canton et mettre fin à la politique des allègements fiscaux, le Grand Conseil a adopté en date du 1^{er} septembre 2010, la loi portant modification de la loi sur les contributions directes, qui vise à réduire l'imposition des sociétés de capitaux, des holdings, etc. Cette loi intègre notamment un nouveau régime d'imposition des personnes morales, qui garantit, par une première répartition, aux communes de bénéficier au cours des années fiscales 2011 à 2013, au minimum des revenus fiscaux moyens perçus au cours des années fiscales 2005 – 2009. Le dispositif mis en place prévoit la création d'un fonds de répartition, alimenté par les communes, dont les recettes fiscales provenant des personnes morales augmenteront dans une proportion supérieure à la progression enregistrée par l'Etat par rapport à la moyenne des années fiscales 2005 à 2009. S'il reste un montant dans le fonds après cette première répartition (montants des années 2005-2009 garantis), une seconde répartition est opérée au bénéfice de toutes les communes selon le nombre d'habitants de chacune d'elles.</p> <p>Au niveau de Val-de-Ruz, Fr. 3'247'050.-- sont garantis par le premier pot. Le montant estimé à titre de compensation du 2^{ème} pot IPM pour l'année fiscale 2013 est arrêté à ce jour à Fr. 1.651.799.-, basé sur les dernières informations qui ont été communiquées au Service des communes par le Service des contributions, lors de l'élaboration du budget 2013 et plus précisément pour le calcul du montant dû à titre de contribution de solidarité des communes.</p>
9.900.402.00	<p>Actuellement perçu par 9 communes, le budget 2013 prévoit, en application de l'article 21 de la convention de fusion, l'harmonisation à l'ensemble du territoire de l'impôt foncier prévu à l'article 273 LCdir, au taux maximum prévu par la loi de 1.5‰. Il sera facturé aux institutions de prévoyance (au sens de l'art. 81, al. 1, lettre d) LCdir.), aux personnes morales (pour les immeubles de placement au sens de l'article 111 LCdir.), ainsi qu' à l'Etat, à d'autres communes, à des syndicats intercommunaux ou à des établissements qui en dépendent et qui ne sont pas dotés d'une personnalité juridique propre, si ces immeubles et parts d'immeubles ne servent pas directement à la réalisation de leur but.</p>
9.900.421.00	<p>La taxe d'exemption du service du feu a été calculée sur une base de Fr. 250.— facturés aux personnes non incorporées,</p>

Numéros de comptes	Remarques et commentaires
	âgées entre 20 et 45 ans révolus, en partant du principe qu'une seule personne par ménage était taxée.
9.940.322.00	Intérêts passifs de la dette globale estimée à environ Fr. 100'000'000.--. Toutefois, certains prêts (ex : prêts LIM), englobés dans ce total, sont sans intérêt. La commune se dotera de nouveaux outils dès le début 2013, afin de mieux négocier les renouvellements et les nouveaux emprunts. Une réduction est dès lors escomptée sur ce poste, déjà en 2013.
9.942.423.00	Loyers hors charges encaissés auprès des locataires.
9.943.XXX.XX	L'ensemble des frais des bâtiments du patrimoine administratif, à l'exception du domaine des eaux, ont été enregistrés dans ce chapitre, puis sont ventilés dans les différents autres chapitres. Les charges de chauffage et d'entretien ont été réduites d'environ 10% pour tenir compte de la fermeture des locaux de 11 administrations communales actuelles.

17. Budget des investissements

Etat du projet	Chapitre	Entité	Type d'investissement	Montants bruts votés	Recettes prévues	Dépenses 2013	Recettes 2013
En intention	340.ACTIVITES GENERALES	Les Gen.-s/C.	Réfection de l'anneau d'athlétisme	252'000	-	252'000	-
	620.ROUTES COMMUNALES	Boudevilliers	Eclairage public Malvilliers-Est	16'000	-	-	-
		Chézard	Traversée de Chézard	5'066'000	2'000'000	5'066'000	2'000'000
	700.APPROVISIONNEMENT EN EAU	Multiruz	Cernier - assainissement réseau d'eau route de Neuchâtel	200'000	-	200'000	-
			Cernier - Régularisation pression haut du village	250'000	-	250'000	-
			Chézard-Saint-Martin - assainissement réseau eau potable route cantonale	1'000'000	-	-	-
			Dombresson - assainissement réseau d'eau Grand'Rue	1'000'000	-	1'000'000	-
			Engollon - nouveau concept d'alimentation du village	300'000	120'000	300'000	120'000
			Fenin-Vilars-Saules - nouveau concept d'alimentation	50'000	10'000	50'000	10'000
			Fontainemelon - assainissement du réservoir	350'000	70'000	350'000	70'000
			Fontaines - achat des infrastructures et des installations de Landeyeux	300'000	-	300'000	-
			Fontaines - étude pression eau potable haut du village	30'000	-	30'000	-
			Fontaines - régularisation pression haut du village	200'000	-	200'000	-
			Geneveys-sur-Coffrane - réaffectation source des Crôtets	100'000	40'000	100'000	40'000
			Savagnier - assainissement réseau eau potable à La Rincieure	100'000	-	100'000	-

Etat du projet	Chapitre	Entité	Type d'investissement	Montants bruts votés	Recettes prévues	Dépenses 2013	Recettes 2013
	710.ASSAINISSEMENT	Multiruz	Cernier - assainissement réseau d'eaux usées route de Neuchâtel	500'000	125'000	500'000	125'000
			Chézard-Saint-Martin - assainissement réseaux eaux usées route cantonale	2'000'000	500'000	-	-
			Chézard-Saint-Martin - mesure PGEE rue des Esserts	450'000	80'000	-	-
			Dombresson - assainissement réseau d'eaux usées Grand'Rue	2'000'000	500'000	2'000'000	500'000
			Fontaines - étude protection contre inondations	50'000	-	50'000	-
			Réseau de surveillance des eaux souterraines de l'ancienne STEP	80'000	30'000	80'000	30'000
			Savagnier - assainissement réseau eaux usées à La Rincieure	150'000	-	150'000	-
	711.EVACUATION DES EAUX CLAIRES	Boudevilliers	Barrières de sécurité ruisseau Centre du Village	20'000	-	20'000	-
	740.CIMETIERE	Boudevilliers	Réfection mur du cimetière	97'000	-	97'000	-
	800.AGRICULTURE	Boudevilliers	Réfection chemins AF	150'000	-	50'000	50'000
	862.CHAUFFAGE (A DISTANCE)	Le Pâquier	Chauffage à bois à distance	520'000	120'000	520'000	120'000
	942.BIENS DU PATRIMOINE FINANCIER	Fontainemelon	Robert 26 - changement des volets	28'500	-	-	-
		Le Pâquier	Raccordement CAD Ancienne laiterie (centre du village 5)	30'000	-	30'000	-
	943.IMMEUBLES DU PATRIMOINE ADMINISTR.	Boudevilliers	Rénovation soubassements Temple	19'000	-	-	-
		Fontainemelon	Réfection de la cour du collège primaire	50'000	-	-	-
			Réfection de l'étanchéité du toit collège primaire	130'000	13'500	130'000	13'500
		FONTENELLE	Réfection plafond du préau extérieur	135'000	-	135'000	-

Etat du projet	Chapitre	Entité	Type d'investissement	Montants bruts votés	Recettes prévues	Dépenses 2013	Recettes 2013
		Le Pâquier	Raccordement CAD Collège (centre du village 6)	30'000	-	30'000	-
Total En intention				15'653'500	3'608'500	11'990'000	3'078'500
Voté, en attente début travaux	330.DETENTE - PLACES DE JEUX	Fenin-Vilars-Saules	Création d'une place de jeux à Vilars	90'000	-	90'000	-
	620.ROUTES COMMUNALES	Cernier	Réaménagement Bois Noir	1'530'000	630'000	1'530'000	630'000
		Engollon	Restauration et déplacement de fontaines avec nouvel aménagement place	55'000	-	55'000	-
			Surfaçage (gravillonnage) des routes du village	35'000	-	35'000	-
		Fontaines	Réalisation d'un trottoir au chemin de Bellevue	55'000	-	-	-
		Les Hts-Gen.	Extension de l'éclairage public	53'600	-	53'600	-
	650.TRAFIC REGIONAL	Fontainemelon	Réfection de l'abri-bus "maison de commune"	66'200	-	66'200	-
	700.APPROVISIONNEMENT EN EAU	Multiruz	Améliorations et adaptations du système d'automatisation (2ème étape)	360'000	72'000	360'000	72'000
			Cernier - Assainissement du réseau d'eau potable (4 rues)	570'000	-	-	-
			Cernier - Viabilisation quartier Forchoux-Mantel (eau potable)	20'000	-	-	-
			Crédit-cadre PDER	425'000	170'000	150'000	-
	710.ASSAINISSEMENT	Multiruz	Cernier - mesures 1a et 1b du PGEE	2'150'000	110'000	-	-
			Cernier - mise en séparatif traversée RC-Crêt-Debély	160'000	56'000	160'000	56'000
			Cernier - Viabilisation quartier Forchoux-Mantel (assainissement)	20'000	-	-	-
Crédit-cadre PGGER			2'450'000	980'000	850'000	-	
790.AMENAGEMENT DU	Les Hts-Gen.	Aménagement du territoire - Révision	111'000	-	100'000	-	

Etat du projet	Chapitre	Entité	Type d'investissement	Montants bruts votés	Recettes prévues	Dépenses 2013	Recettes 2013	
	TERRITOIRE		du PAL					
	860.SERVICE DE L'ELECTRICITE	Cernier	Smart-maters	80'000	75'000	80'000	75'000	
	A REPARTIR ENTRE DIFF. CHAPITRE	Boudevilliers	Participation à l'équipement Sous-le-Village	176'730	-	88'365	-	
		Cernier	Equipements Forchoux-Mantel	200'000	-	200'000	-	
Total Voté, en attente début travaux				8'607'530	2'093'000	3'818'165	833'000	
Voté, en cours de réalisation	211.ECOLE SECONDAIRE	FONTENELLE	Bureaux de la direction	109'000		-	-	
			Filtre de la piscine	80'000		-	-	
	330.DETENTE - PLACES DE JEUX	Le Pâquier	Couvert pour la place de jeux	16'000	-	8'000	-	
			542.STRUCTURE PARASCOLAIRE	Les Hauts-Geneveys	Parascolaire; mobilier et matériel	15'000	-	-
	620.ROUTES COMMUNALES	Cernier	Les Hts-Gen.	Aménagement de la future structure d'accueil parascolaire	19'950	-	-	-
			Assainissement éclairage public	280'000	180'000	-	-	
				Demande de crédit destiné au réaménagement de la rue Frédéric Soguel et ses extrémités, soit la route de Neuchâtel, le bas de la rue du Bois du Pâquier et l'Ouest de la rue des Esserts.	3'351'000	1'030'000	3'351'000	1'030'000
		Chézard	Demande d'un crédit pour la réfection de la route des Esserts	620'000	620'000	620'000	620'000	
				Demande d'un crédit pour la réfection du mur d'épaulement retenant le terrain de l'esplanade du temple en bordure et à proximité de la route cantonale	50'000	50'000	-	-
				Demande d'un crédit pour	95'000	45'000	-	-

Etat du projet	Chapitre	Entité	Type d'investissement	Montants bruts votés	Recettes prévues	Dépenses 2013	Recettes 2013
			l'établissement d'un projet d'urbanisation de la traversée du village				
		Coffrane	Assainissement de l'éclairage public	56'000	-	-	-
		Dombresson	Réaménagement routiers de Dombresson	970'000	-	930'000	-
			Réaménagement routiers de Dombresson - Place de parc et cour du collège	100'000	-	-	-
			Réaménagement routiers de Dombresson - Signalisation	10'000	-	-	-
		Engollon	Pose d'un revêtement bitumeux sur le chemin 8G	13'700	13'700	-	-
			Réalisation d'une canalisation renforcée sous le chemin 5R passage du Ruillard	40'000		-	-
		Fenin-Vilars-Saules	Réfection des routes communales	60'000	-	-	-
		Fontainemelon	Réfection de la route de Fontaines	667'000	-	88'000	-
		Les Gen.-s/C.	Entretien des routes 2012	40'000	-	-	-
			Route du Mont-Racine	1'100'000	300'000	-	-
			Demande de crédit pour réalisation de trottoirs aux entrées du village + crédit complémentaire	210'000	210'000	-	-
		Savagnier Villiers	Réfection de la route des Gratteries	93'000	93'000	-	-
	700.APPROVISIONNEMENT EN EAU	Multiruz	Cernier - assainissement du réseau d'eau de la rue F.-Soguel	465'000	-	155'000	-
			Crédit-cadre eau potable 2012	600'000	150'000	-	-
			Crédit-cadre eau potable 2013	600'000	150'000	600'000	150'000
			Dombresson - assainissement réseau d'eau Route du Seyon	565'000	-	200'000	-

Etat du projet	Chapitre	Entité	Type d'investissement	Montants bruts votés	Recettes prévues	Dépenses 2013	Recettes 2013
			Fontainemelon - assainissement réseau d'eau Route de Fontaines	105'000	-	35'000	-
			Geneveys-sur-Coffrane - assainissement réseau d'eau Route Mont-Racine	446'500	-	150'000	-
			Nouveau dossier d'autocontrôle régional	130'000	-	-	-
			Travaux préparatoires PDER	50'000	20'000	-	-
	710.ASSAINISSEMENT	Multiruz	Crédit-cadre eaux usées 2012	600'000	150'000	-	-
			Crédit-cadre eaux usées 2013	600'000	150'000	600'000	150'000
			Dombresson - assainissement réseau d'eaux usées Route du Seyon	2'365'000	825'000	825'000	825'000
			Fontainemelon - assainissement réseau eaux usées route de Fontaines	1'345'000	400'000	400'000	400'000
			Geneveys-sur-Coffrane - assainissement réseau eaux usées Mont-Racine	333'500	46'000	116'000	46'000
			Travaux préparatoires PGEER	100'000	40'000	-	-
	711.EVACUATION DES EAUX CLAIRES	Boudevilliers	Pose canalisation d'eau claire à proximité de "La Chotte"	63'250	-	-	-
	790.AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Chézard	Crédit accordé pour la poursuite des travaux liés au PAL	30'000	-	10'000	-
	800.AGRICULTURE	Fenin-Vilars-Saules	Améliorations foncières (agriculture)	24'000	-	-	-
	812.SYLVICULTURE	Boudevilliers	Elargissement chemin forestier	30'000	30'000	-	-
	862.CHAUFFAGE (A DISTANCE)	Cernier	Demande de crédit destiné à l'acquisition d'actions de la société d'exploitation d'un chauffage à distance (CAD) à créer.	300'000	-	-	-
		Coffrane	Chauffage à distance - remplacement de la chaudière	350'000	-	-	-

Etat du projet	Chapitre	Entité	Type d'investissement	Montants bruts votés	Recettes prévues	Dépenses 2013	Recettes 2013
	942.BIENS DU PATRIMOINE FINANCIER	Cernier	Electricité Bois Noir 19-21	79'100	-	-	-
			Réfection appartements Epervier 2	46'000	-	-	-
		Chézard	Demande d'un crédit pour la rénovation de bâtiments communaux	100'000	-	-	-
			Demande d'un crédit pour la rénovation de la toiture de l'ancienne lessiverie	60'000	-	-	-
		Fenin-Vilars-Saules	Mise aux normes de l'électricité dans l'ancien collège de Vilars	65'000	-	-	-
		Fontainemelon	Centre 10 - remplacement de la chaudière	79'100	-	-	-
			Centre 7 - réfection de la cuisine et de la salle-de-bains d'un 4 pièces	22'000	-	-	-
			Crédit-cadre relatif à la réfection d'appartements devenus libres	170'000	-	-	-
			Ferme Matile - changement de la chaudière	50'200	-	-	-
			Robert 26 - Réfection de l'étanchéité de la façade ouest du bâtiment	51'000	-	51'000	-
			Temple 1 - ajouts de panneaux photovoltaïques	56'300	-	-	-
			Temple 1 - réfection générale du bâtiment	1'500'000	87'000	-	-
		Les Hts-Gen.	Acquisition et aménagement du terrain du parking du Beauregard	150'000	-	-	-
			Aménagement du terrain du parking du Beauregard	80'000	-	80'000	-
		Savagnier	Demande de crédit pour la réfection d'un appartement dans l'immeuble communal de Bel-Air	43'000	-	-	-

Etat du projet	Chapitre	Entité	Type d'investissement	Montants bruts votés	Recettes prévues	Dépenses 2013	Recettes 2013
	943.IMMEUBLES DU PATRIMOINE ADMINISTR.	Boudevilliers	Rénovation portes du collège	33'000	-	-	-
		Cernier	Assainissement collège primaire	1'825'000	-	-	-
			Désaffectation abri PC collège primaire	50'000	-	37'500	-
		Chézard	Crédit accordé pour l'aménagement des combles du collège.	800'000	-	-	-
			Réfection du toit plat de l'école enfantine.	90'000	-	-	-
		Fontainemelon	Assainissement de la cantine de la place de jeux	492'100	-	-	-
		Les Gen.-s/C.	Demande de crédit pour la mise en place d'une surveillance vidéo aux alentours du Centre scolaire	15'000	-	-	-
			Demande de crédit pour la réfection de la salle de spectacles de la Maison de commune	410'000	-	-	-
		Savagnier	Demande de crédit pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le complexe communal de la Corbière	134'000	-	-	-
Total Voté, en cours de réalisation				23'498'700	4'589'700	8'256'500	3'221'000
Total général				47'759'730	10'291'200	24'064'665	7'132'500

18. Annexes

- 1) Note du Service des communes sur la péréquation financière
- 2) Statistique financière communale 2011 de Val-de-Ruz

Note relative à l'écart entre le montant de la péréquation financière intercommunale que la nouvelle Commune de Val-de-Ruz aurait dû percevoir selon les indications qui lui ont été communiquées en mars 2011 en prévision du budget prévisionnel 2013 et celui qui lui a été communiqué à l'appui des remarques relatives à l'élaboration du budget 2013 de la nouvelle commune de Val-de-Ruz

Monsieur le président, Madame, Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de l'élaboration du budget prévisionnel, le service des communes avait communiqué au comité de fusion que la nouvelle Commune se verrait attribuer un montant de près de CHF 1,1 million du fonds de péréquation.

Selon le courriel en date du 5 octobre 2012 du chef suppléant du DJSF, la Commune de Val-de-Ruz percevrait du fonds de péréquation en 2013 un montant de CHF 118.815.

Comment expliquer une telle différence ?

Péréquation calculée en prévision du budget prévisionnel 2013 de la nouvelle Commune de Val-de-Ruz en mars 2011

Selon la simulation effectuée par notre service en 2011, la consolidation des différents indicateurs aurait dû avoir un effet positif sur la péréquation financière de l'année 2013 d'un montant estimé à CHF 1,1 million en faveur de la nouvelle commune de Val-de-Ruz. Cette indication a été prise en compte par le comité de fusion dans l'élaboration du budget prévisionnel 2013.

Cette contribution du fonds de péréquation a été calculée sur la base des deux derniers exercices connus et qui ont servi à la détermination de la péréquation de 2011, soit les années 2009 et 2010.

Lors de la simulation effectuée par le service des communes en 2011, le calcul a été effectué en agrégeant les données des 15 anciennes communes et en définissant un indicateur de ressources unique pour la nouvelle commune et un indicateur de charges structurelles unique. Cette méthode permet de déterminer les effets de la fusion de communes sur la péréquation, toutes choses étant égales par ailleurs. Les bases de calcul des deux années 2008 et 2009 intégraient déjà les effets de la fusion même si la projection de la fusion visée concernait l'année 2010.

Le montant final de CHF 1,1 million résultait de la somme des deux volets de la péréquation financière intercommunale : CHF 1,6 million de francs en faveur de la commune au titre de la péréquation des ressources, montant auquel il convient de retrancher CHF 500.000 au titre de la compensation de la surcharge structurelle, soit un montant final en faveur de la commune de CHF 1,1 million.

Péréquation calculée en prévision du budget 2013 et communiquée en octobre 2012

Pour les chiffres communiqués pour le budget 2013, le calcul des transferts du fonds de péréquation à la nouvelle Commune de Val-de-Ruz a été effectué en déterminant les contributions des anciennes communes au fonds de péréquation respectivement les contributions du fonds aux anciennes communes en se fondant sur les données des exercices

2011 et 2012, le montant finalement retenu comme contribution de la nouvelle Commune représentant la différence entre les montants dus par les anciennes communes au fonds de péréquation et ceux dus par ce fonds aux communes bénéficiaires. Il a été procédé ainsi en 2009 lors de la fusion des nouvelles Communes de Val-de-Travers et de La Tène.

Le montant total de la péréquation estimé pour le budget 2013 se décompose de la manière suivante: CHF 2,2 millions en faveur de la commune au titre de la péréquation des ressources, montant auquel il convient de déduire CHF 2,1 millions à charge de la commune au titre de la compensation de la surcharge structurelle, soit un montant final en faveur de la commune de CHF 100.000.

Explication de la différence entre les deux montants

En 2011, dans la prévision qui vous a été communiquée à l'appui du projet de budget prévisionnel, les bases de données connues les plus récentes des 15 communes, celles des exercices 2009 et 2010, ont été agrégées, de manière à évaluer les effets «à terme» de la fusion des communes sur la péréquation financière, comme si incidemment la fusion déployait déjà ses effets sur le calcul des indices des années 2009 et 2010.

La méthode de calcul utilisée en 2011 montre, toutes choses étant égales par ailleurs, que pour ce qui concerne la péréquation financière, la fusion des communes de Val-de-Ruz a des conséquences favorables pour votre commune «à terme», qui sont cependant susceptibles de s'inverser en raison du coefficient d'impôt inférieur à la moyenne cantonale qui a été retenu et qui influe l'indice de charge fiscale dans la péréquation actuelle des charges structurelles.

La modification de la structure et du nombre des communes a un effet direct, à des degrés divers, sur les cinq indicateurs pris en considération dans le calcul de la compensation de la surcharge structurelle. La population de la nouvelle entité, plus grande, accroît le poids de l'indice de charges. Quant aux coefficients de centre et d'accessibilité, comme la valeur pondérée des distances de la nouvelle commune aux centres désignés par la loi que sont les Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds / Le Locle s'accroît par rapport à celle des anciennes communes, l'indice de charges est également modifié au profit de la nouvelle Commune comparé à celui d'avant la fusion.

Cet automne, à l'appui des données communiquées à l'appui du budget 2013, conformément à la méthode validée par le département et appliquée dans le cas des fusions des Communes de Val-de-Travers et La Tène, les indices de ressources et de charges des deux derniers exercices n'ont pas été agrégés, car la fusion des communes n'était pas encore effective en 2011 et en 2012. Or, ce sont les indices de ces deux années qui sont pris en compte pour déterminer la péréquation financière de 2013.

Il apparaît donc que la fusion des communes de Val-de-Ruz déploiera ses effets sur la péréquation à compter de 2014, lorsque l'indice des ressources et des charges structurelles déterminant se fondera pour partie sur les données de l'année 2013, première année d'existence de la nouvelle commune.

Conclusion

La péréquation financière intercommunale est un instrument dont la contribution de chaque commune au fonds de péréquation ou a contrario le montant qui lui est versé par le fonds de péréquation dépendent de la variation de l'indice relatif des ressources et de l'indice relatif des charges structurelles de chaque commune. Il est donc mal aisé pour ne pas dire incongru de prévoir les montants qui seront dus par telle ou telle commune à l'horizon de deux ou trois ans.

Ceci dit, malgré les réserves précitées, la variation importante à votre défaveur entre le montant qui vous a été annoncé en 2011 et celui que votre commune percevra en 2013, selon les

éléments connus à ce jour, s'explique pour l'essentiel par la différence de méthode de calcul de la péréquation de la première année d'existence de la nouvelle commune, soit l'année 2013.

En 2011, nous vous avons communiqué à tort que les effets estimés de la fusion produiraient leurs effets en 2013. L'information relative aux effets de la fusion sur la péréquation au cours de la première année de fonctionnement de la nouvelle commune était donc erronée, ce que nous regrettons vivement et ce dont nous vous prions de nous excuser.

Hormis cet élément, différentes évolutions intervenues depuis 2009/2010 expliquent aussi dans une moindre mesure la différence entre le montant communiqué en 2011 et celui que vous devrez intégrer dans votre budget de l'an prochain. Citons la réforme de l'imposition des personnes morales, l'évolution différenciée du revenu fiscal cantonal dans les différentes communes, l'évolution différenciée de la charge fiscale des différentes communes, et, à Val-de-Ruz, la diminution d'impôt intervenue dans différentes «anciennes» communes.

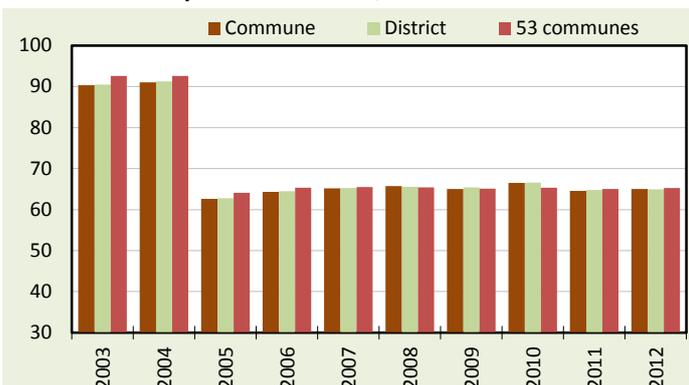
Veuillez agréer, Monsieur le président, Madame, Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de notre considération distinguée.



Pierre LEU

Neuchâtel, le 20 novembre 2012

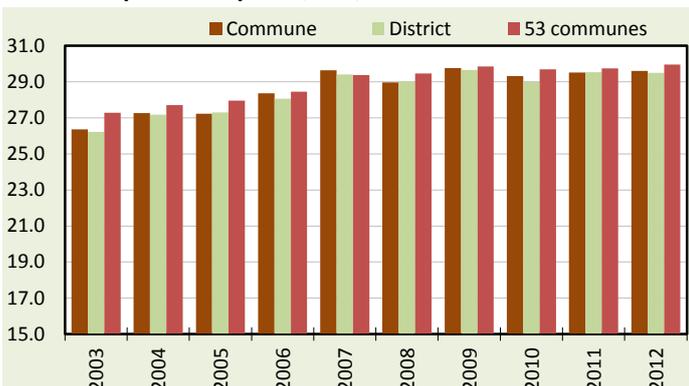
Coefficient d'impôt communal en points



Le coefficient d'impôt est fixé par la commune par rapport à un barème unique arrêté par l'Etat. Il doit permettre à la commune d'équilibrer le compte de fonctionnement à moyen terme.

L'importante réduction du coefficient d'impôt communal (-30 points) intervenue entre 2004 et 2005 résulte du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes. Cette opération a engendré un transfert de charges des communes envers l'Etat, compensé par une bascule d'impôt de 30 points en faveur de l'Etat.

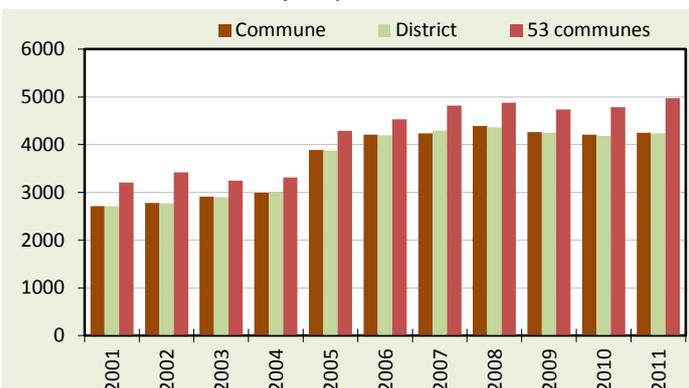
Valeur du point d'impôt en francs par habitant



Le point d'impôt permet de mesurer la richesse des habitants d'une commune. Ce dernier est égal au produit d'une année fiscale de l'impôt des personnes physiques divisé par le coefficient fiscal communal appliqué à l'année en question. Afin de permettre une comparaison intercommunale, le point d'impôt est ramené au nombre d'habitants.

Le volume total du produit de l'impôt d'une commune est tributaire de la structure démographique et sociale de sa population (commune rurale, commune urbaine ou péri urbaine, pourcentage de personnes célibataires, de familles monoparentales, etc.), le revenu moyen pouvant dès lors fortement varier d'une commune à l'autre.

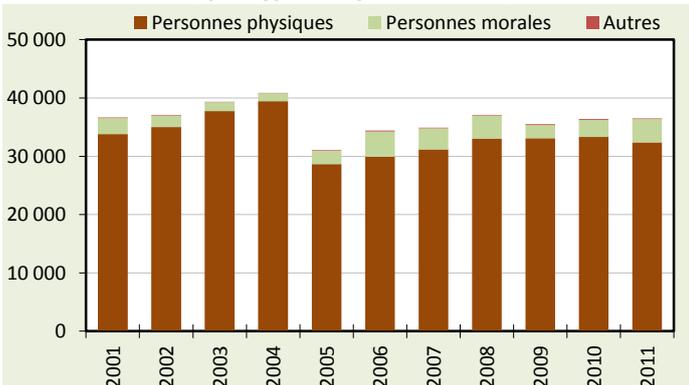
Revenu fiscal cantonal en francs par habitant



Le revenu fiscal cantonal par habitant s'obtient en divisant le produit de l'impôt cantonal (personnes physiques et personnes morales) perçu par l'Etat dans la commune par le nombre d'habitants qui y résident.

Le revenu fiscal est un indicateur de la richesse communale.

Rentrées fiscales, par type d'impôt en milliers de francs



L'impôt des personnes physiques comprend:

- L'impôt sur le revenu
- L'impôt sur la fortune
- L'impôt à la source
- L'impôt des travailleurs frontaliers

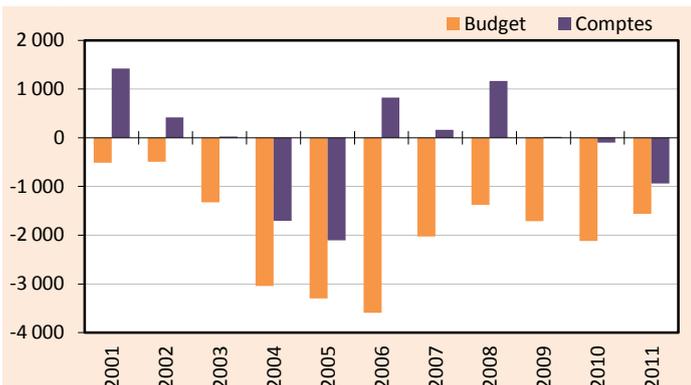
L'impôt des personnes morales comprend:

- L'impôt sur le capital
- L'impôt sur le bénéfice

Les autres impôts comprennent:

- L'impôt foncier
- La taxe foncière

Budget et comptes de fonctionnement (résultat net) en milliers de francs

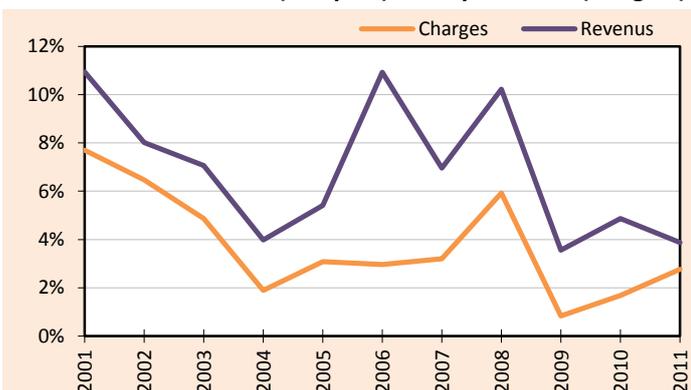


Le budget et le compte de fonctionnement comprennent les charges et les revenus courants, y compris les amortissements légaux.

Ce tableau permet de comparer la pertinence des prévisions budgétaires.

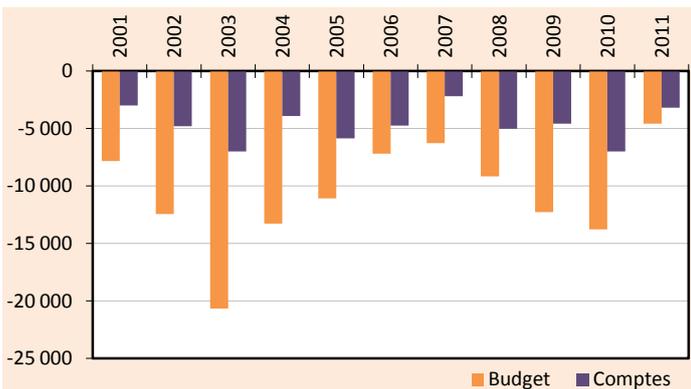
Plus l'écart entre le budget et les comptes est faible, plus les prévisions sont justes.

Ecart entre les résultats (comptes) et les prévisions (budgets) du compte de fonctionnement en pourcent



La comparaison des écarts de charges ou de revenus entre le budget et les comptes permet d'affiner l'analyse de la pertinence des prévisions budgétaires.

Budget et comptes des investissements (résultat net) en milliers de francs

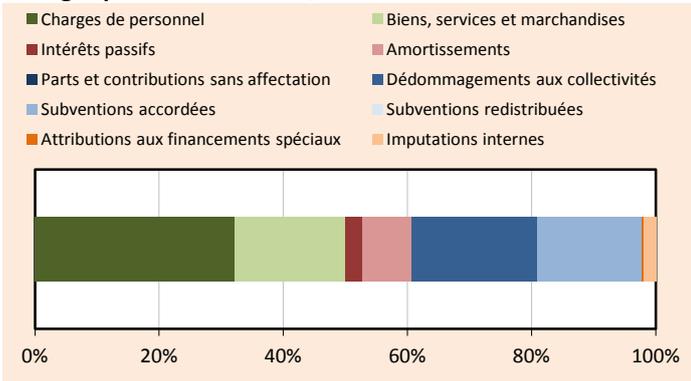


Le budget et le compte des investissements comprennent les dépenses et les recettes pour la constitution de biens durables appartenant au patrimoine administratif.

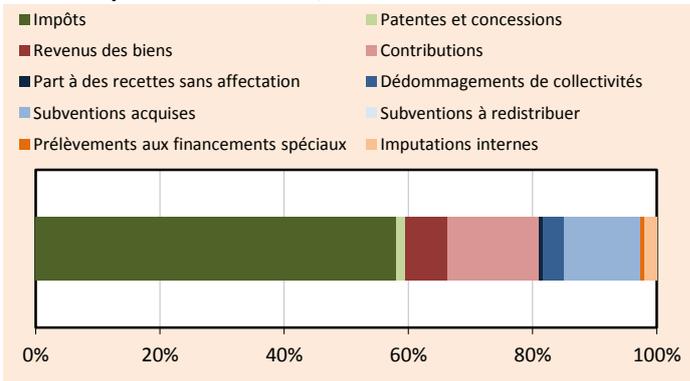
Ce tableau permet de comparer la pertinence des prévisions budgétaires dans le domaine des investissements.

Si le volume des investissements est nettement inférieur aux prévisions, la situation est préoccupante. La substance du patrimoine communal n'est alors plus renouvelée. La mauvaise situation financière de la commune et les mesures d'économies nécessaires pèsoient les dépenses créatrices de valeur ajoutée.

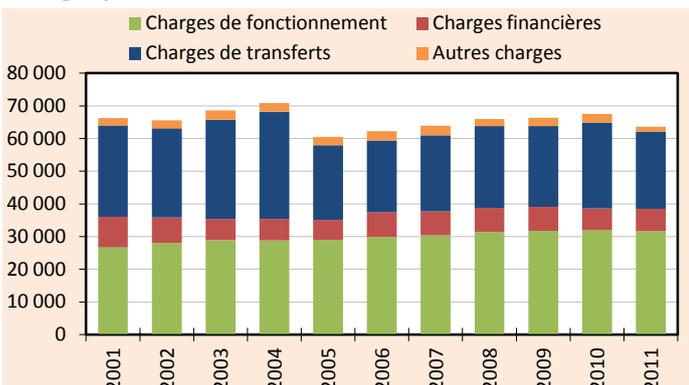
Charges par nature 2011 en pourcent



Revenus par nature 2011 en pourcent



Charges par nature en milliers de francs



Afin de rendre la lecture du graphique plus aisée, les charges par nature sont regroupées en quatre catégories:

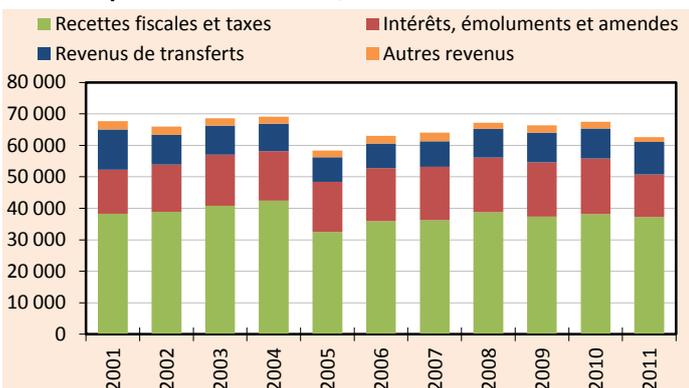
Charges de fonctionnement (charges de personnel + biens, services et marchandises)

Charges financières (intérêts passifs + amortissements)

Charges de transferts (parts et contributions sans affectation + dédommagements aux collectivités + subventions accordées + subventions redistribuées)

Autres charges (attributions aux financements spéciaux + imputations internes)

Revenus par nature en milliers de francs



Afin de rendre la lecture du graphique plus aisée, les revenus par nature sont regroupés en quatre catégories:

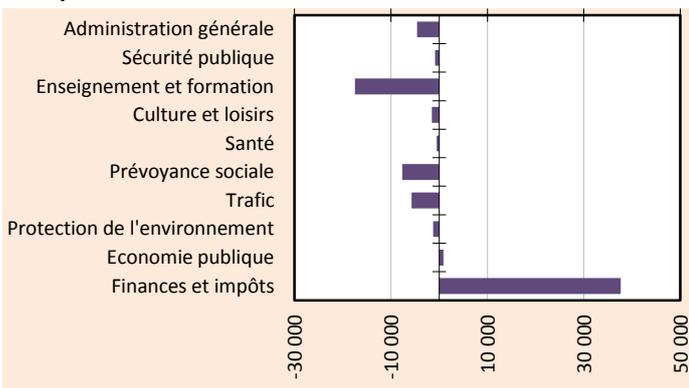
Recettes fiscales et taxes (impôts + patentes et concessions)

Intérêts, émoluments et amendes (revenus des biens + contributions)

Revenus de transferts (part à des recettes sans affectation + dédommagements de collectivités + subventions acquises + subventions à redistribuer)

Autres revenus (prélèvements aux financements spéciaux + imputations internes)

Compte de fonctionnement 2011 selon la classification fonctionnelle en milliers de francs

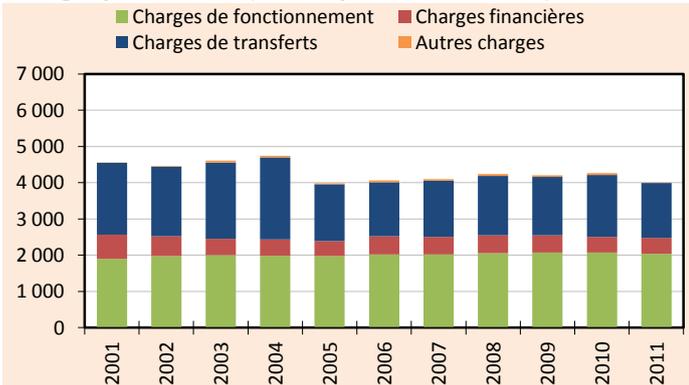


La classification fonctionnelle des charges et des revenus du compte de fonctionnement regroupe les flux financiers en fonction des missions dévolues à la collectivité publique.

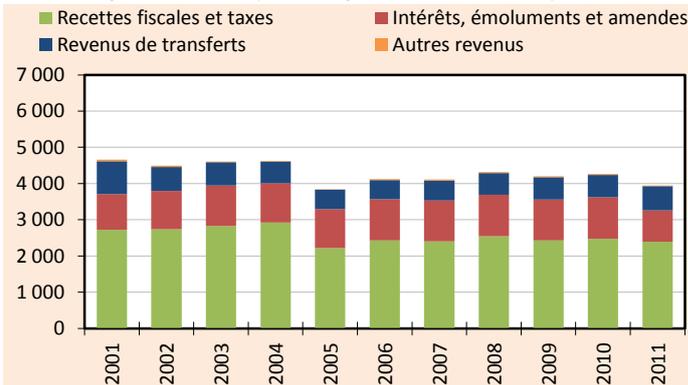
En Suisse, les collectivités publiques communales et cantonales distinguent habituellement dix groupes de tâches.

Le résultat du compte de fonctionnement modifie exclusivement la fortune nette ou le découvert, il n'y a pas d'autres affectations possibles du boni ou du déficit d'exercice.

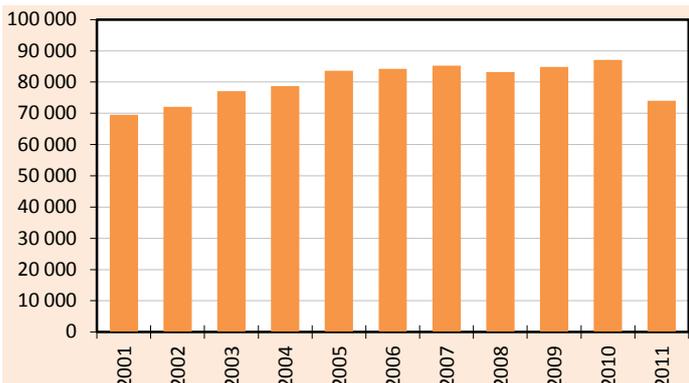
Charges par habitant (hors imputations internes) en francs



Revenus par habitant (hors imputations internes) en francs



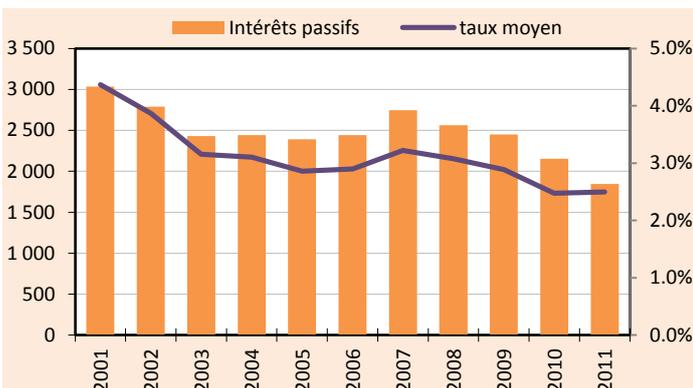
Dettes au 31 décembre en milliers de francs



Cet indicateur mesure l'endettement de la collectivité publique, soit le poids des emprunts auprès des marchés financiers afin de compléter les ressources propres (impôts, taxes, etc.). Il prend également en considération d'autres catégories d'engagements apparaissant au passif du bilan.

Un endettement trop important est une contrainte pour les générations futures qui devront assumer des charges d'intérêts passifs élevés.

Intérêts passifs en milliers de francs, taux d'intérêts moyen en pourcent



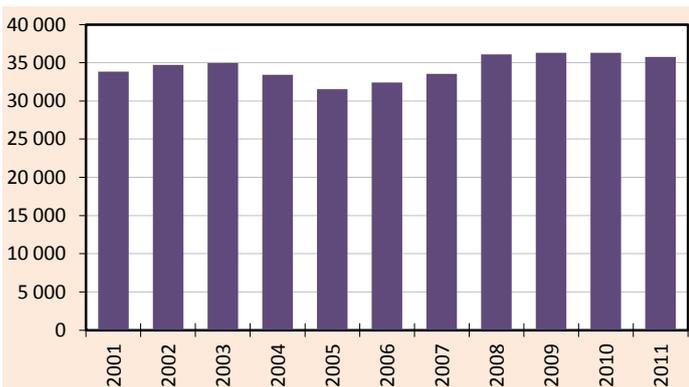
Les intérêts passifs dépendent du montant de la dette et du volume des investissements réalisés.

Le taux moyen des intérêts a aussi une incidence sur le montant total des intérêts passifs.

Une baisse du taux moyen d'intérêts engendre une diminution du montant des intérêts passifs à la charge des communes.

Au contraire, une hausse du taux d'intérêts a un effet levier sur le volume des intérêts passifs.

Fortune nette en milliers de francs

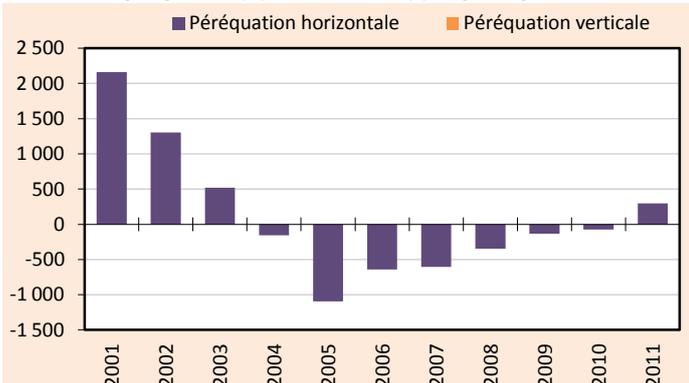


La fortune nette représente la réserve d'une commune. Selon les normes du modèle de compte harmonisé (MCH), la fortune devrait être équivalente à une rentrée annuelle d'impôt.

Nous rappelons que selon l'article 26 alinéa 2 du règlement sur les finances et la comptabilité des communes (RFC), du 18 mai 1992 (RSN 171.15), un excédent de charges ne peut être budgétisé que s'il est couvert par la fortune nette.

Une commune ayant épuisé sa fortune nette est donc condamnée à présenter des budgets équilibrés, voire bénéficiaires afin de reconstituer cette réserve.

Montants perçus de (+) ou versés à (-) la péréquation intercommunale en milliers de francs

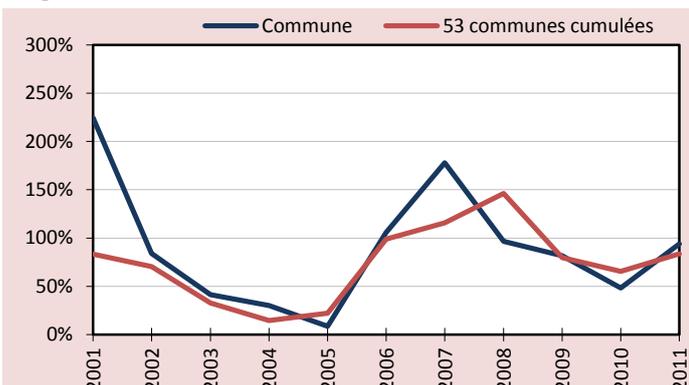


La péréquation financière horizontale entraîne un transfert financier de communes à communes. Elle vise à renforcer la solidarité entre elles et est composée de deux volets:

1. La péréquation des ressources fondée sur le revenu fiscal (produit de l'impôt cantonal perçu dans la commune divisé par le nombre d'habitants qui y résident) vise à redistribuer plus équitablement les ressources fiscales entre les communes.
2. La compensation de la surcharge structurelle vise à compenser les charges excessives, au regard de la moyenne cantonale, supportées par les communes dans des domaines qui ne relèvent pas de son libre choix et à donner à chaque commune les moyens d'assumer ses tâches de manière autonome.

La péréquation financière verticale est un soutien de l'Etat aux communes financièrement les plus faibles. La somme totale allouée correspond à 2% de la part de l'impôt fédéral direct perçue par le canton.

Degré d'autofinancement en pourcent



Cet indicateur mesure la part des nouveaux investissements financée sans devoir recourir à l'emprunt. Tout investissement dont le taux est inférieur à 100% génère une augmentation de la charge financière (intérêts) du compte de fonctionnement.

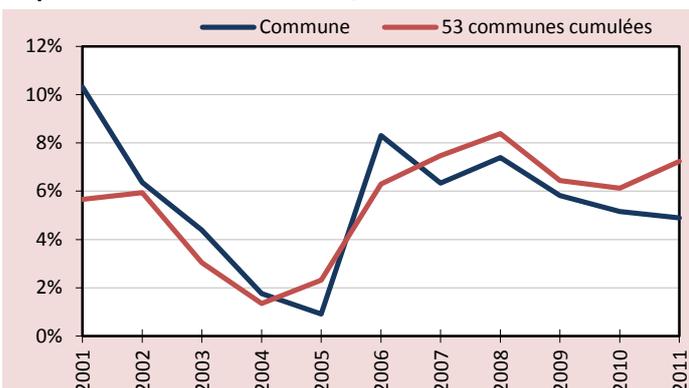
Comme cet indicateur est très dépendant des investissements effectués, il doit être observé sur plusieurs années.

En raison de la volatilité de cet indicateur, le maximum de l'échelle verticale du graphique ci-contre est fixé à 300%.

Valeurs indicatives

- > 100% : Autofinancement idéal
- 70 à 100% : Bon à acceptable
- < 70% : Problématique, forte augmentation de l'endettement

Capacité d'autofinancement en pourcent



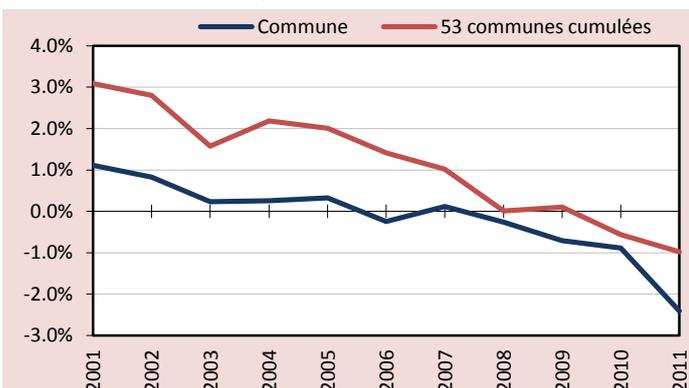
Capacité d'autofinancement: autofinancement (amortissement du patrimoine administratif auquel on ajoute le résultat du compte de fonctionnement) en pourcent des revenus du compte de fonctionnement.

La capacité d'autofinancement indique la mesure dans laquelle la commune peut investir en fonction de sa capacité financière. Autrement dit, elle montre quelle est la part des recettes structurelles de fonctionnement disponible pour financer directement des investissements.

Valeurs indicatives

- > 20% : Bonne capacité d'autofinancement
- 10 à 20% : Capacité moyenne
- < 10% : Capacité faible

Quotité des intérêts en pourcent



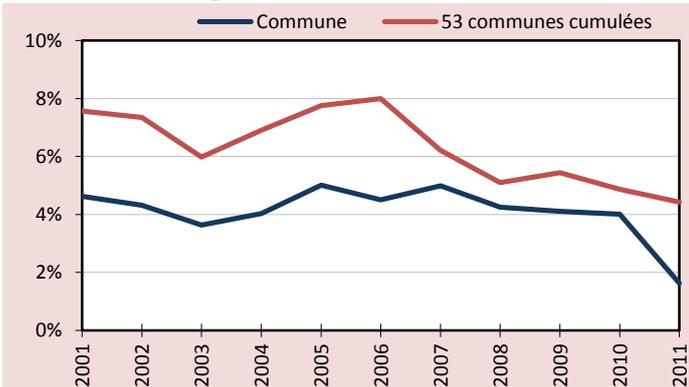
Cet indicateur exprime les intérêts nets (intérêts passifs moins les revenus des biens + les charges des bâtiments du patrimoine financier) en pourcent des revenus du compte de fonctionnement.

La quotité des intérêts indique l'importance relative de l'endettement de la collectivité publique en exprimant la part des revenus que la collectivité consacre au paiement des intérêts nets.

Valeurs indicatives

- > 8% : Charge d'intérêts très forte
- 5 à 8% : Charge d'intérêts forte
- 2 à 5% : Charge d'intérêts moyenne
- < 2% : Charge d'intérêts faible

Quotité de la charge financière en pourcent



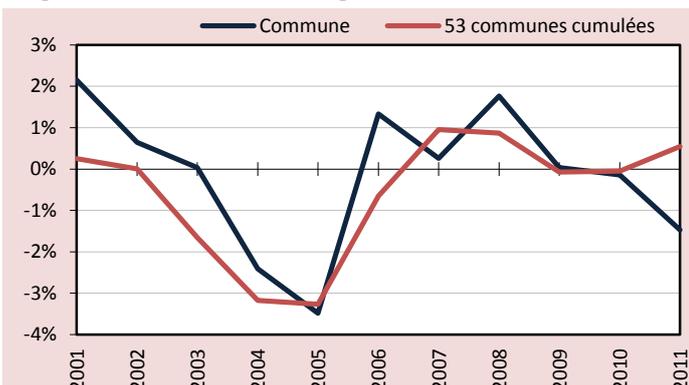
Il s'agit de la charge financière (intérêts passifs + amortissements ordinaires du patrimoine administratif moins les revenus des biens + les charges des bâtiments du patrimoine financier) en pourcent des revenus du compte de fonctionnement.

Cet indicateur mesure la part des revenus nécessaire à la couverture des charges financières de la commune.

Valeurs indicatives

- > 25% : Charge financière très élevée
- 15 à 25% : Charge financière élevée
- 5 à 15% : Charge financière moyenne
- < 5% : Charge financière faible

Degré de couverture des charges en pourcent



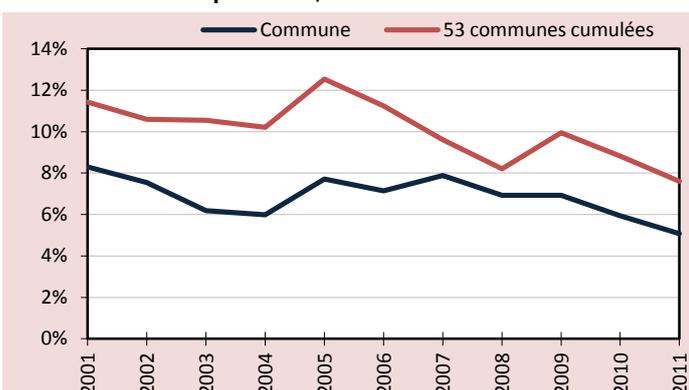
Cet indicateur, qui met en évidence un équilibre, un déficit ou un boni du compte de fonctionnement, permet d'apprécier l'importance relative d'un déséquilibre éventuel.

Par exemple, si le degré de couverture des charges est égal à (-2%), cela signifie que l'excédent de charges représente 2% des charges totales.

Valeurs indicatives

- > 0% : Le compte est équilibré et même excédentaire
- 0 à -2,5% : Il y a déficit modéré
- > -2,5% : Le déficit est exagéré

Poids des intérêts passifs en pourcent



C'est la part des recettes fiscales consacrée au paiement des intérêts passifs. Il montre une des limites de l'endettement public.

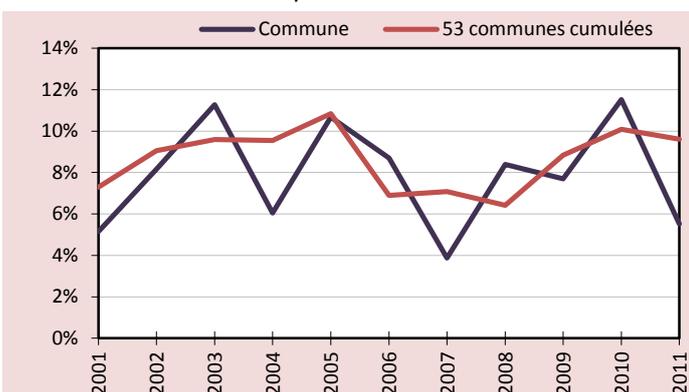
Par exemple, si le poids des intérêts passifs est de 10%, cela signifie que chaque fois qu'un contribuable paie 100 francs d'impôt, 10 francs sont utilisés pour payer les intérêts passifs.

Dans les recettes fiscales, sont compris les impôts communaux des personnes physiques et morales, les impôts des frontaliers et les impôts à la source.

Valeurs indicatives

- > 9% : Poids des intérêts exagérés
- 4 à 9% : Poids des intérêts moyen
- < 4% : Poids des intérêts faible

Effort d'investissement en pourcent



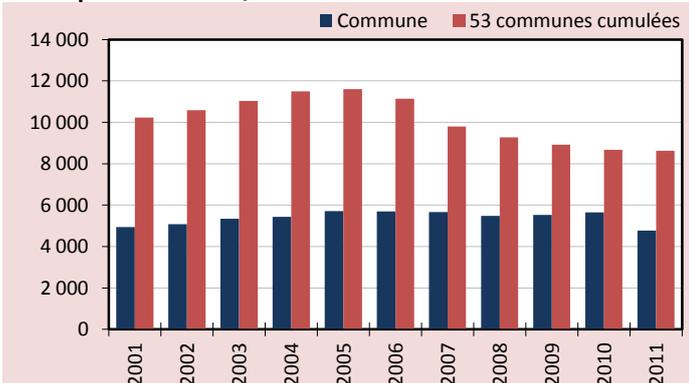
C'est le rapport entre le montant des investissements engagés par la collectivité publique et le total des charges du compte de fonctionnement auxquelles sont déduits les amortissements - sans ceux qui relèvent du patrimoine financier -, les subventions redistribuées, les attributions aux financements spéciaux et les imputations internes.

Il renseigne sur l'ambition de la politique d'investissement. Plus l'indicateur est élevé, plus la collectivité publique investit dans l'acquisition ou la réalisation de biens durables.

Valeurs indicatives

- > 9.5% : Excès d'investissement
- 7.5 à 9.5% : Effort d'investissement idéal
- < 7.5% : Insuffisance d'investissement

Dettes par habitant en francs

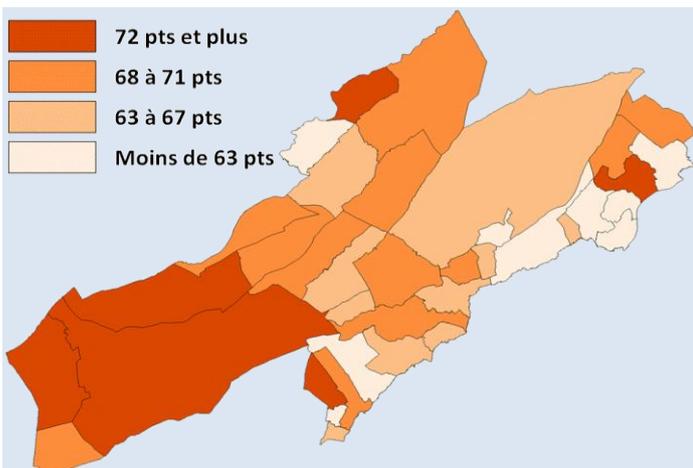


L'indicateur mesure le montant total des engagements (ensemble des sommes empruntées par les communes) divisé par le nombre d'habitants.

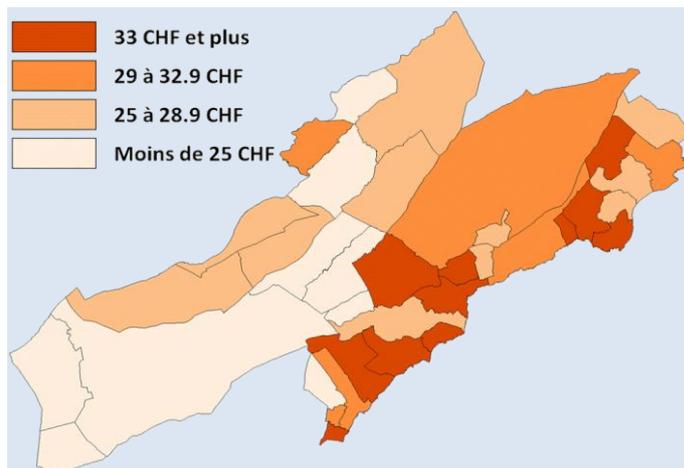
Un endettement trop important est une contrainte pour les générations futures qui devront assumer des charges d'intérêts passifs élevées.

Cet indicateur donne certes une idée importante de la dette mais il doit s'apprécier avec prudence. Il arrive qu'une part de la dette ne soit supportée par la commune, mais répartie entre plusieurs collectivités (syndicats, associations, etc.).

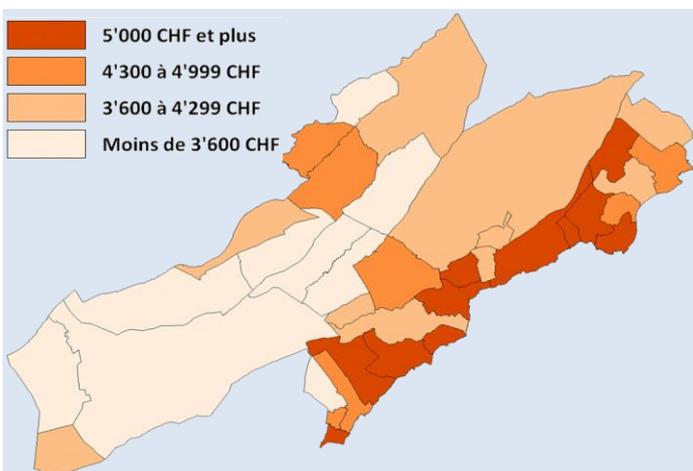
Coefficient fiscal des communes 2012 en points



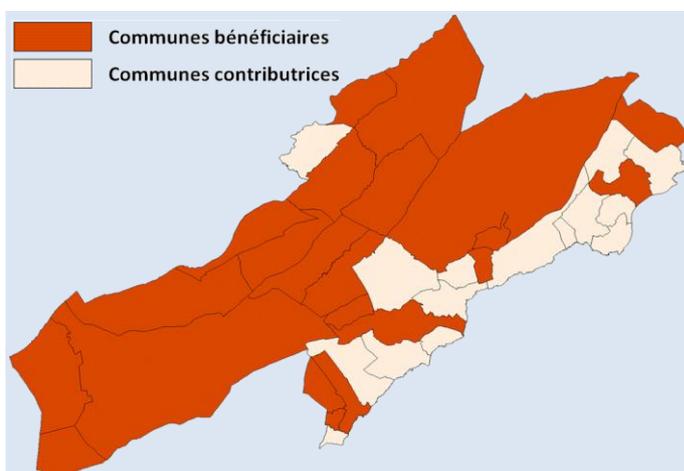
Valeur du point d'impôt 2012 en francs par habitant



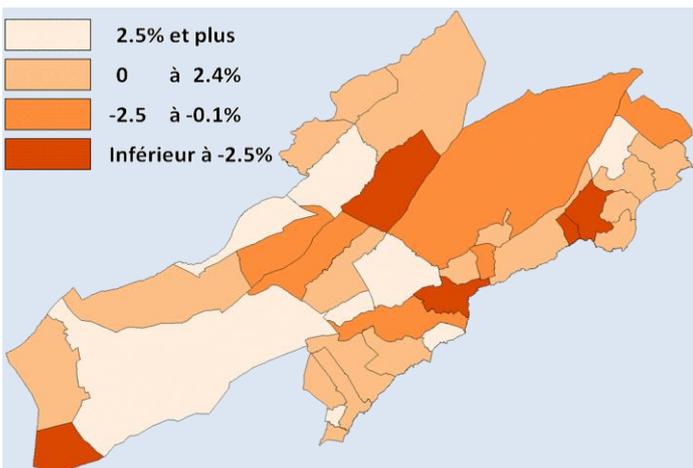
Revenu fiscal cantonal 2011 en francs par habitant



Péréquation horizontale 2011



Degré de couverture des charges 2011 en pourcent



Dette au 31 décembre 2011 en francs par habitant

